



HAL
open science

La participation des sans voix : l'expérience buissonnière comme fabrique de citoyenneté ? L'exemple du Parlons-en de Grenoble

Alexandra Macadre

► To cite this version:

Alexandra Macadre. La participation des sans voix : l'expérience buissonnière comme fabrique de citoyenneté ? L'exemple du Parlons-en de Grenoble. Science politique. 2021. dumas-03720108

HAL Id: dumas-03720108

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03720108>

Submitted on 6 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Alexandra MACADRE

LA PARTICIPATION DES SANS VOIX

*L'expérience buissonnière comme fabrique de citoyenneté ?
L'exemple du Parlons-en de Grenoble.*

Année universitaire 2020-2021

*Master Politiques publiques et changement social,
Parcours « Villes, Territoires et Solidarités »
Sous la direction de Hélène CAUNE*

Alexandra MACADRE

LA PARTICIPATION DES SANS VOIX

*L'expérience buissonnière comme fabrique de citoyenneté ?
L'exemple du Parlons-en de Grenoble.*

Année universitaire 2020-2021

Master Politiques publiques et changement social,

Parcours « Villes, Territoires et Solidarités »

Sous la direction de Hélène CAUNE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
PARTIE I : PAUVRETE ET CITOYENNETE : QUELLES VOIES POUR LES SANS VOIX ?	16
CHAPITRE 1. ÊTRE PRECAIRE ET RESTER SANS VOIX ?	18
CHAPITRE 2. ÊTRE PRECAIRE ET OBTENIR UNE VOIX ?	27
PARTIE II : LA PAROLE DES EXCLUS PEUT-ELLE ETRE POLITIQUE ?	39
CHAPITRE 1. ÊTRE PRECAIRE ET FAIRE ENTENDRE SA VOIX ?	41
CHAPITRE 2. LE PARLONS-EN ET LES LIENS A L'ŒUVRE AVEC LES INSTITUTIONS LOCALES, QUELLE PLACE POUR LA PAROLE DES EXCLUS ?	54
CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE.....	75
TABLE DES ANNEXES.....	80
TABLE DES MATIERES.....	83

INTRODUCTION

Ayant longtemps travaillé avec les publics des quartiers prioritaires, et souhaitant mener ce travail de recherche sur la participation citoyenne, en toute logique, il m'était apparu opportun d'interroger la participation des habitants telle que « réinvestie » dans la politique de la ville par loi de cohésion urbaine adoptée le 21 février 2014. Inscrite dans un nouvel « élan participatif », largement inspirée du rapport de Marie-Hélène Bacqué et de Mohamed Mechmache sorti en 2013 et prônant un tournant radical, la politique de la ville ne devant plus se faire sans les habitants. Je souhaitais interroger les conseils citoyens, instaurés comme nouvel outil pour favoriser l'intervention citoyenne dans l'élaboration des contrats de ville, ces derniers ayant été rendus obligatoires pour tout territoire en quartier prioritaire politique de la ville (QPV). Plusieurs questionnements m'animaient alors sur la capacité de cette nouvelle ambition législative à être pensée comme participative et émancipatrice pour les populations les plus pauvres, et sur sa capacité réelle à les impliquer dans les décisions publiques qui les concernent. En d'autres termes, en quoi les dispositifs participatifs qui visent les populations des QPV sont-ils véritablement à l'œuvre dans le processus de citoyenneté et de politisation de ces dernières ?

Mais mes diverses lectures sur la participation citoyenne et mon expérience de chargée de mission stagiaire au sein d'une plateforme recherche travaillant sur les questions de vieillissement et de précarité dans le cadre de ce master, m'ont conduites à aller plus loin dans mes questionnements, et à repenser ma façon d'interroger la participation. En effet, si l'exercice de la citoyenneté pour les habitants, notamment ceux issus des QPV ne va pas de soi, qu'il s'agisse de démocratie représentative ou participative, ils prennent rarement leur place. Cependant, pour les « inciter », différents espaces leur sont proposés. Mais qu'en est-il des personnes en situation de très grande précarité et d'exclusion sociale, notamment celles à la rue ou l'ayant connue ?

Dans un contexte d'inégalités croissantes et de défiance accrue envers le système politique, les personnes précaires prennent encore moins leur place dans la cité. « *Le chômage, la pauvreté, la précarité changent la cité. En multipliant les obstacles à l'exercice pratique de*

la citoyenneté, leurs effets s'additionnent au déficit d'éducation et tiennent à l'écart du débat public un nombre toujours plus grand d'individus¹ ».

Selon Guillaume Le Blanc, « *une vie devient invisible lorsqu'elle est inaudible²* », estimant que le degré de visibilité d'une vie, et donc de participation au débat démocratique, est fortement corrélé au degré de son audibilité. Pourtant, les « sans voix » ne sont pas des voix muettes mais des voix qui manquent de « structures auditives efficaces » pour les porter. Partant de ce postulat, j'ai souhaité décaler mon regard et m'intéresser à la participation ciblant les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion sociale, et qui sont particulièrement exposées aux inégalités sociopolitiques (Bègue, 2017).

« La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une préoccupation constante de nos sociétés modernes. Pour y remédier, des démarches innovantes, qui replacent l'être humain en situation de pauvreté au cœur des dispositifs et des politiques publiques, ont été conduites. La participation en est un exemple³ ». En France, faire participer les usagers, notamment les plus vulnérables d'entre eux, s'est progressivement institutionnalisé ces vingt dernières années, en particulier dans les politiques sociales. Si la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions adoptée en 1998 a été la première à en souligner l'importance « *la politique de lutte contre l'exclusion n'a de sens que si elle est élaborée avec les plus démunis, qui peuvent être considérés comme des partenaires à part entière. Il nous appartient donc à tous de créer les conditions de leur participation à la définition des politiques publiques* », la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale est venue la confirmer en l'inscrivant dans le droit. S'en suivront un certain nombre de textes législatifs et de dispositifs en découlant, affirmant le droit à la participation des usagers aux politiques de solidarité et leur prise en compte dans différentes procédures et instances de réflexion, de

¹ Braconnier Céline, Mayer Nonna, *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*. Presses de Sciences Po, « Académique », 2015, 250 p, p.15.

² Le Blanc Guillaume, « Le parlement des inaudibles » *Études*, 2017/4, pp. 55-64, p. 57.

³ Rapport du groupe de travail du CNLE, « Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques », remis le 17 octobre 2011 à la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, 58 p, p. 5.

pilotage et de gestion⁴, et feront de la participation, dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques, une priorité⁵.

Ainsi, qu'il s'agisse de corriger une démocratie représentative vue comme porteuse de défauts, ou pour pallier la tendance de la politique traditionnelle à exclure les catégories de populations les plus défavorisées, la participation est désormais inscrite comme une norme d'action publique, notamment en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Fondée sur un modèle de participation sociale, « *il s'agit de faire de tout individu, y compris celui qui a un désavantage, un acteur de sa propre vie comme du corps social*⁶ ».

En opposition aux visées traditionnelles de l'action sociale inscrites dans une approche paternaliste de l'assistance, il devient alors nécessaire d'encourager le développement du pouvoir d'agir des personnes⁷. Selon Marion Carrel⁸, favoriser l'accroissement du pouvoir des citoyens en tant qu'acteurs de leur développement apparaîtrait comme le défi du développement social français. Ainsi, au nom des mesures de lutte contre les exclusions, l'Etat délègue aux associations qui accompagnent ces publics la mise en œuvre de ces nouvelles normes participatives introduites par la loi de 2002. Elles y jouent un rôle prépondérant, il ne s'agit plus de « faire pour » mais de « faire avec ». Les travailleurs sociaux comme les bénévoles se devant d'organiser l'expression des personnes précaires au sein de leurs structures⁹, tout autant que leur représentation dans les dispositifs institutionnels nationaux dédiés à ce public¹⁰.

Dans ce contexte, la participation est devenue, selon Michel Jaeger, « *une exigence majeure, dont l'enjeu est la réalisation complète des droits des usagers, en attendant l'exercice abouti*

⁴Les personnes accompagnées sont intégrées par exemple aux Comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), aux commissions d'appels à projet, aux comités intercommunaux du logement, aux services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), ou encore aux équipes pluridisciplinaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

⁵ La participation à l'élaboration et au suivi des politiques publiques constituant l'un des six grands principes du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté par le gouvernement en 2013.

⁶Demoustier Séverine, Priou Johan, « Les lois de 2002 et la participation des usagers dix ans après », *Contraste*, 2013/1, n° 37, pp 73-92, p.73.

⁷ Carrel Marion, « Chapitre V. Participation, démocratie et pouvoir d'agir dans les pratiques de développement social », dans : Cyprien Avenel éd., *Les nouvelles dynamiques du développement social*. Nîmes, Champ social, « Questions de société », 2017, pp. 139-157.

⁸ Carrel Marion, « Chapitre V. Participation, démocratie et pouvoir d'agir ... *Op.cit.* p.139.

⁹ La loi de 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose différentes formes de participation des usagers afin de les associer aux projets d'établissements, et prévoit différents outils pour leur expression, en particulier les conseils de vie sociale (CVS).

¹⁰ Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), Conseil national des personnes accueillies/accompagnées (CNPA).

d'une citoyenneté pleine et entière¹¹ ». Concernant les « inaudibles¹² », entendus comme les plus éloignés de la parole publique, « l'enjeu de la participation est dès lors de les considérer non plus comme des bénéficiaires passifs des mesures qui les concernent, mais comme des acteurs citoyens à part entière¹³ ».

Cependant, malgré les intentions de redonner la parole aux personnes en situation de grande précarité et de les inclure dans des dispositifs participatifs d'élaboration et de suivi des politiques publiques qui les concernent, cette démarche comporte certaines limites. Guillaume Gourgues défend l'idée selon laquelle l'objectif politique de la participation publique, malgré de nombreux débats, reste encore flou aujourd'hui. La participation ne serait en ce sens qu'une « bonne pratique » à la disposition des « gouvernements¹⁴». Initiée et cadrée à travers des dispositifs descendants, son organisation demeure le fait des élus et des institutions, de ce fait, elle peine à trouver son public. Ne se sentant pas légitimes, par manque de confiance envers les institutions, ou par crainte que leur parole puisse être retournée contre elles, les personnes précaires présentent davantage de réticence à participer, conscientes qu'elles ne sont pas sur le même pied d'égalité (Angotti, 2012). Pour Philippe Warin¹⁵, le phénomène de non-recours à l'offre publique témoigne à la fois d'une non-participation aux politiques et aux programmes qui la portent, tout autant qu'il alimente les processus d'exclusion.

Pourtant, cette participation formalisée et rendue obligatoire reste l'expérience la plus commune des personnes en situation de précarité, pour qui, participer suppose d'être socialement marqué et conditionné à une variable de faibles revenus. Dans cette logique, la participation sociale devient un outil d'action publique et d'individualisation de la pauvreté. La loi de 2002, qui a introduit la concertation dans les établissements sociaux et médico-sociaux, en est un exemple. Elle attend des personnes accueillies une participation individuelle « *directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne¹⁶ ».*

¹¹ Jaeger Michel, « Les nouvelles formes de participation des personnes accompagnées dans les instances de gouvernances et dans les formations ». Erès, *Revue vie sociale*. 2017/3, n° 19, pp. 13-25, p.20.

¹² Braconnier Céline, Mayer Nonna, *Les inaudibles... Op.cit.*

¹³ Arnal Caroline, Haegel Florence, « Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives », *Participations*, 2019/3, n° 25, pp. 83-107, p.3.

¹⁴ Gourgues Guillaume, « Participation : trajectoire d'une dépolitisation », *Revue Projet*, 2018/2, n° 363, p.22.

¹⁵ Warin Philippe, « La participation citoyenne dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale questionnée par le non-recours à l'offre publique », *Télescope*, 2011 vol. 17, n° 1, pp. 116-134.

¹⁶ <https://circulaires.legifrance.gouv.fr/>

Devenue la norme dominante, cette forme institutionnelle ne dit cependant rien d'une implication de ces personnes dans des espaces de gouvernance de ce qui est communément appelée « participation citoyenne ». Si elle enjoint tout au plus les plus précaires à participer dans des cadres imposés, elle n'autorise pas leur expression en tant « qu'action symbolique », dans le sens de la construction d'une identification collective et potentiellement politique (De Certeau, 1994¹⁷).

Dans ce contexte, comment les personnes éloignées de la parole publique peuvent-elles acquérir une visibilité et une force politique ? Existe-t-il d'autres espaces propices à redonner la parole aux groupes sociaux les plus fragilisés, en particulier les « sans voix » ?

Il existe en effet d'autres formes de participation, non institutionnelles, que Catherine Neveu et Maxime Vanhoenacker qualifient de « participation buissonnière¹⁸ ». La métaphore buissonnière est ici convoquée pour désigner des espaces se jouant « à l'écart ou dans les interstices des institutions et des formes et espaces classiques de subjectivation politique¹⁹ ». En parallèle des formes les plus institutionnalisées, elles apparaissent comme autant d'espaces d'altérité dans lesquels il est possible pour certaines communautés, certains groupes sociaux, de se reconnaître et être reconnus.

De ces expériences buissonnières peut-il alors apparaître l'exercice d'un certain pouvoir contribuant au processus de politisation ? En quoi les espaces de participation buissonnière peuvent-ils être le lieu de fabrique de la citoyenneté ? Contribuent-ils à l'émergence de nouvelles normes et pratiques de développement social en matière de participation ? Si tel est le cas, dans quelle mesure ces espaces peuvent-ils faire évoluer les politiques publiques en matière de participation et de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale ? En d'autres termes, peuvent-ils être modélisables pour la construction de nouveaux modèles de participation ?

C'est en m'intéressant à ces questions comme autant d'hypothèses pour éclairer ce travail de recherche que je m'attacherai à interroger la participation des publics les plus « inaudibles ». En particulier de la façon dont elle s'exerce en dehors des canaux institutionnels, et dans les relations et les rapports à l'œuvre avec les institutions politiques.

¹⁷ De Certeau Michel, *La prise de parole*, Seuil, 1994, cité par Le Blanc Guillaume dans « Le Parlement des inaudibles... *Op.cit.* p.6.

¹⁸ Neveu Catherine, Vanhoenacker Maxime, « La participation buissonnière, ou le secret dans l'ordinaire de la citoyenneté », *Participations*, 2017/3, n° 19, pp.7-22.

¹⁹ Neveu Catherine, Vanhoenacker Maxime, « La participation buissonnière... » *Op.cit.* p.9.

Pour tenter d'y répondre, j'ai choisi d'ancrer ma recherche de terrain sur un espace participatif non institutionnel, s'apparentant à ce que Catherine Neveu et Maxime Vanhoenacker qualifient de participation buissonnière, le « Parlons-en²⁰ » à Grenoble.

Le Parlons-en est un espace de débat rassemblant les personnes concernées par les questions de grande précarité : habitants de la rue ou l'ayant connue, personnes isolées, travailleurs sociaux et bénévoles des structures ou institutions concernées par la précarité, élus et citoyens intéressés ou concernés pour porter au débat, dénoncer ou tenter de trouver des solutions aux problèmes que rencontrent ces publics quotidiennement. Prenant appui sur l'expérience du Parlons-en de Charleroi en Belgique, il a été mis en place à Grenoble en 2009. Animé par le cabinet d'urbanisme associatif « Arpenteurs » jusqu'en 2015, il est aujourd'hui porté par l'association « Parlons-en », dont la gouvernance collégiale est équilibrée entre des habitants ou anciens habitants de la rue, et des militants et salariés d'associations. C'est un espace qui propose, entre autres, que ceux qui n'ont habituellement pas la parole la prennent pour que leurs voix soient prises en compte dans les actions collectives et le débat public, et de réfléchir avec une autre logique que celle de la réponse individuelle à des demandes et des besoins de « bénéficiaires ». Il s'agit également de changer les regards portés sur les habitants de la rue et de révéler toute la violence qu'ils subissent. Les sujets abordés au Parlons-en sont nombreux et hétéroclites. Accès au logement, à la santé, accès à l'alimentation et à la pertinence des maraudes, non-recours aux droits et à la parole, conséquences de la vie à la rue, mourir à la rue... Autant de questions « à l'origine de projets ou actions déterminantes qui permettent de sortir de l'alternative « Parlons-en ou cause toujours²¹ ? ».

Si j'ai choisi de m'intéresser au Parlons-en comme terrain de recherche, c'est pour plusieurs raisons. D'abord, c'est en tant que chargée de mission stagiaire sur des questions de vieillissement et de précarité, dans le cadre du master, que je l'ai découvert à la fin de l'année 2020. A cette époque, j'avais déterminé que mon sujet de recherche porterait sur la participation citoyenne, en particulier à travers les dispositifs participatifs ciblant les habitants des quartiers prioritaires. Mais la découverte de cet espace atypique m'a fait entrevoir que ce qui se jouait ici se révélerait plus intéressant à étudier que les conseils

²⁰ Site Internet du Parlons-en disponible sur : <https://lieugrenoble.wordpress.com/>

²¹ Mahey Pierre, *Le Parlons-en 2008-2020 récit d'une odyssée improbable*, Capacitation citoyenne, février 2020, 43 p, p.30.

citoyens pour lesquels j'avais finalement beaucoup de représentations, et qui plus est, étaient un sujet d'étude commun à de nombreuses recherches.

Ainsi, son caractère singulier et fédérateur autour des questions de la grande précarité a fortement motivé mon intérêt de choisir le Parlons-en comme terrain de recherche. Il n'existe en effet, en tous cas sur l'Agglomération Grenobloise, aucune autre expérimentation de ce type. Cet espace de participation parvient en effet depuis plus de dix ans à réunir en son sein des habitants ou anciens habitants de la rue, des militants, des travailleurs sociaux, des élus associatifs et politiques, tout en assurant une continuité entre le sujet central, celui de la grande précarité, et tous ceux qui en parlent : professionnels, bénévoles, militants, élus, et les premiers concernés, les grands précaires eux-mêmes. Il permet de repenser la participation en dehors du cadre dissymétrique « *aidants/aidés*²² », mettant la parole des sans-abri au premier plan et en dehors des cadres institutionnels habituels.

Une autre raison réside dans le fait que le Parlons-en soit indépendant de toute institution et s'organise de manière autonome, sans pour autant rejeter les institutions qui sont à chaque fois invitées. Le Parlons-en est en effet animé par la conviction que le croisement des regards permet de mieux comprendre les situations vécues. Cette compréhension étant indispensable à la création d'actions collectives, propices à faire bouger les lignes.

Enfin, s'intéresser à ces « scènes parallèles » de la participation, celles qualifiées de buissonnières et dont le Parlons-en fait partie, se révèle d'autant plus intéressant que les recherches qui leur sont consacrées restent encore minoritaires en comparaison à celles relevant des formes participatives les plus institutionnalisées, « *les recherches académiques sur la participation semblent aujourd'hui s'y intéresser sensiblement moins qu'aux dispositifs les plus institués, comme si elles étaient prises au piège d'un processus de pacification politique qui les dépasse et qu'elles contribueraient, sans le vouloir formellement, à renforcer*²³ ».

Ce travail de recherche s'inscrit dans une démarche croisant un travail d'observation de plusieurs temps formels qui se sont tenus au Lieu²⁴, et des entretiens semi-directifs réalisés

²² Haeringer Anne-Sophie, Pecqueux Anthony, « La vulnérabilité comme ouverture à la contingence. Deux enquêtes situées », *SociologieS*, 2020, 31 p, p.2.

²³ Blondiaux Loïc, Fourniau Jean-Michel, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 2011/1, n° 1, pp. 8-35, p.19.

²⁴ « Le Lieu des habitant.e.s. de la rue et de la ville » est l'aboutissement d'un projet porté depuis près de six ans par le Parlons-en. Il a ouvert ses portes en 2020 dans un local mis à disposition par la Ville de Grenoble

auprès de deux catégories d'acteurs « élus », ceux de la Collégiale du Parlons-en et un élu politique d'une collectivité territoriale, ainsi qu'un agent territorial en charge de la participation citoyenne. Les temps formels ici sont ceux portés et animés par la Collégiale du Parlons-en. Ce travail d'observation porte sur quatre de ces temps : deux séances du Parlons-en, un temps d'échanges « Parlons-Lieu », ainsi que lors de l'Assemblée Générale de l'association. Ils ont été l'occasion d'observer les règles énoncées tout autant que les règles implicites de cette participation. L'écoute de certaines retransmissions radiophoniques ainsi que le visionnage de vidéos du Parlons-en constituent également un matériau sur lequel prend appui ce travail.

Concernant les entretiens en direction des membres de la Collégiale, mon choix s'était porté au départ sur six d'entre eux que je me représentais les plus à même de pouvoir apporter des réponses à ce travail de recherche. Mais d'autres temps plus informels, notamment les moments passés au Lieu, avant ou après les différents entretiens réalisés, ont été l'occasion de rencontrer d'autres membres de la Collégiale que je n'avais pas forcément choisi d'interroger au départ. Les discussions informelles, si elles ont permis l'instauration d'un lien de confiance et de légitimité à mon égard, elles ont surtout vu le changement de mes propres représentations sur la capacité de ces personnes à « porter cette parole ».

Ainsi, sur la quinzaine de membres que compte la Collégiale, j'ai pu m'entretenir avec neuf d'entre eux : cinq femmes et quatre hommes. Chaque personne ou presque est engagée dans la Collégiale depuis la création de l'association Parlons-en en 2015. Si toutes portent les questions de la grande précarité, elles ne les portent pas de la même place, chacune ayant un parcours singulier. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de les interroger de façon individuelle. Parmi les personnes interrogées, deux sont salariées, toutes les autres sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et quatre ont connu un parcours de rue. Elles ont toutes en commun d'être engagées et actives au sein de la Collégiale, mais également, pour une partie d'entre elles, au sein d'autres mouvements ou collectifs citoyens (*RSA 38, Association mon chien ma vie, Territoire Zéro Chômeur...*). Parmi les deux personnes en emploi, la première est salariée²⁵ de l'association Parlons-en. En poste depuis

par une convention de 3 ans et grâce à l'élection du budget participatif en 2017. Le Lieu est un local gratuit ouvert à tous, un lieu de débat, d'information, d'entraide et de fabrique de projets. Il est géré par la Collégiale du Parlons-en.

²⁵ Depuis 2018, l'idée de salarier une personne a été validée par l'association, mais la recherche de financement et de solution de portage a retardé sa mise en œuvre. L'association a finalement décidé de porter elle-même ce poste, en créant un Parcours Emploi Compétence d'un an à temps partiel. Ce poste a pour objectif de décharger

février 2021, elle est issue de la Collégiale pour laquelle elle était déjà bénévole et membre active depuis ses débuts. Par ailleurs, elle fût salariée de l'association Arpenteur jusqu'en 2014, pour laquelle elle intervenait sur des dispositifs participatifs dans le cadre de projets urbains. Le second, chargé de mission participation au sein d'une plateforme de soutien à la participation des personnes en situation de précarité, est un ancien habitant de la rue et un ancien travailleur pair. Son parcours professionnel s'incarne dans son savoir expérientiel.

Tous les entretiens se sont déroulés au Lieu, souvent en même temps que la tenue de certaines permanences. Les conditions n'étaient pas toujours optimales, il n'a pas toujours été possible de s'isoler, mais chacun des entretiens s'est déroulé avec une grande bienveillance et un intérêt certain de la part de chaque personne interrogée.

La grille d'entretien, davantage construite autour de grands thèmes²⁶ à aborder plus que sur des questions types, présentait l'avantage de pouvoir construire une discussion avec chaque interlocuteur, de rebondir en fonction des réponses et de réadapter les questions au besoin. Chaque entretien a duré une heure en moyenne, hormis pour une personne où il n'a duré qu'une vingtaine de minutes. Sans remettre en cause la qualité de ses propos, le format proposé, trop long pour cette personne, a dû être réadapté, tout autant que certaines questions.

Concernant les élus politiques, j'ai choisi d'en interroger deux, issus de deux collectivités territoriales différentes. La délégation du premier portant sur la grande précarité, et sur la démocratie locale pour le second. Si l'entretien avec celui portant la délégation de la grande précarité a pu se tenir, en revanche, j'ai été redirigée par le second vers un agent territorial en charge de la participation citoyenne. Chaque entretien a également duré une heure en moyenne. Les grilles d'entretiens se sont construites au regard de leurs délégations et missions respectives, et sur les thèmes de la participation et des enjeux liés à la participation des publics éloignés de la parole publique.

L'analyse des discours de chacune des personnes interrogées, le travail d'observation et l'appui sur une littérature existante sur les thèmes de la participation, de l'émancipation et

les bénévoles de la partie financière, comptable et administrative de l'association. Il comprend également des missions autour de la communication et de la coordination globale du projet « Parlons-en » et « Le Lieu ».

²⁶ Participation/citoyenneté / pouvoir d'agir / autonomie / émancipation / parole politique / liens aux institutions / transformation sociale. Voir Annexe 1, p.81.

du pouvoir d'agir et de la représentation des exclus dans leurs différentes acceptions, et sur le Parlons-en, constituent le matériau de ce travail de recherche.

La rédaction de ce travail de recherche est construite autour de deux grandes parties. La première, inscrite dans les liens à l'œuvre entre pauvreté et citoyenneté sera l'occasion de resituer la façon dont les publics les plus inaudibles sont représentés dans notre société et quelles peuvent être les voies possibles pour leur permettre d'éprouver leur statut de citoyen. Cet axe en constituera le premier chapitre. Et à travers la mobilisation de la notion d'empowerment, transposée à celle de pouvoir d'agir dans le contexte français, le second chapitre de cette première partie reviendra sur la façon dont la question démocratique se déploie dans le développement social français.

La seconde partie de ce travail de recherche, questionnant la dimension politique de la parole des exclus, s'intéressera davantage au Parlons-en. Il sera notamment question de revenir sur ses origines dans le premier chapitre jusqu'à sa forme actuelle. Le second chapitre sera quant à lui l'occasion de proposer, à travers l'analyse des discours et des observations menées dans le cadre de ce travail de recherche, une interprétation des rapports à l'œuvre avec les institutions politiques locales.

PARTIE I : PAUVRETE ET CITOYENNETE : QUELLES VOIES POUR LES SANS VOIX ?

« Mais vous, vous vous réunissez au CCAS, justement, entre associations hein, mais nous les SDF, les gens de la rue qui dormons dehors, hein, qui sommes jamais aidés, hein, parce que quand vous faites le 115 pour avoir un toit pour une ou deux nuits hein, pour demander un endroit où dormir, c'est pas vous qui y êtes, c'est nous qui sommes dans cette situation. Mais alors justement, au lieu de vous réunir justement qu'entre associations, ce serait bien de vous dire que nous on y soit ».

Cette phrase est tirée d'un extrait vidéo²⁷ du tout premier Parlons-en de Grenoble mis en place en décembre 2009. On y voit une habitante de la rue²⁸ interpeler un responsable associatif suite à sa prise de parole. Ce dernier expliquait en quoi, chaque mois, douze associations se réunissaient pour évoquer les questions concernant les sans-abri *« vous voyez qu'on ne vous ignore pas du tout »*²⁹. Si cet extrait laisse entendre, par la voix de cette femme, la volonté des personnes en situation de grande précarité de ne plus être mises à l'écart des décisions qui les concernent, il est également révélateur des difficultés que rencontrent les catégories de population les plus fragilisées à avoir droit à la parole et à être prises au sérieux dans l'expression de leurs compétences.

C'est sur ces questions que s'est créé en 2009 à Grenoble le Parlons-en, *« expérimentation multiforme proposée par des citoyens en question et en recherche et adoptée par des citoyens en galère »*³⁰. Espace de participation non institutionnel, le Parlons-en est une rencontre mensuelle, un espace de paroles, d'échanges et de débats ouvert à tous, traitant des questions de la grande précarité, porté, organisé, et animé par les premiers concernés, les grands précaires eux-mêmes. Le Parlons-en est à la conjonction de plusieurs constats, celui d'une démocratie représentative devant se régénérer en prenant en compte la parole et la compétence des exclus. L'exclusion étant une conséquence de la prédominance de l'entre-soi, pour évoluer, il devient impératif que la société se dote d'espaces d'altérité dans lesquels

²⁷ Vidéo retraçant les dix ans du Parlons-en, visible sur le site Internet de Capacitation citoyenne <https://www.capacitation-citoyenne.org/>

²⁸ Expression conférée par le Parlons-en pour nommer les sans-abri et les sans-domicile.

²⁹ Extrait tiré de la vidéo retraçant les dix ans du Parlons-en, disponible sur le site <https://www.capacitation-citoyenne.org/>

³⁰ Mahey Pierre, *Le Parlons-en... Op.cit.* p 3.

les plus fragiles puissent se reconnaître et être reconnus, car « *ce qui est fait pour les exclus, sans les exclus est fait contre les exclus*³¹ » nous dira un des membres de la Collégiale du Parlons-en lors de notre entretien en référence à la célèbre phrase de Ghandi reprise par Nelson Mandela « *Tout ce qui est fait pour moi, sans moi est fait contre moi* ».

Mais avant de revenir sur cet espace qui constituera la seconde partie de ce travail de recherche, il convient d'éclaircir les notions importantes que sont la pauvreté, la (grande) précarité et l'exclusion. Ces notions s'entremêlent et produisent les « sans voix », catégories de dominés, publics fragilisés et invisibles, sans ressources, sans-abri et parfois même sans visages, tout autant qu'elles les enferment dans le registre de l'inaudible, « *Les classes dominées ne parlent pas, elles sont parlées* » écrivait Pierre Bourdieu en 1977. Elles feront l'objet de ce premier chapitre.

Devenues objet des politiques sociales ces « sans voix » sont désormais enjointes à participer afin de reconquérir leur citoyenneté, une citoyenneté entendue comme la réalisation de leurs droits et leurs devoirs en tant qu'usagers des politiques qui les concernent. Si la participation est devenue une priorité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion à l'œuvre depuis deux décennies, nous verrons en quoi, à travers la mobilisation de la notion d'empowerment, transposée à celle de pouvoir d'agir dans le contexte français, la question démocratique se déploie dans le développement social français. Il en sera question dans le deuxième chapitre.

³¹ Extrait tiré de l'entretien mené avec G, membres de la Collégiale du Parlons-en le 28 mai 2021.

Chapitre 1. Être précaire et rester sans voix ?

1.1 Pauvreté, (grande) précarité et exclusion : retour sur des notions poreuses

Si dans son approche absolue, la pauvreté³² est définie comme l'absence ou l'insuffisance de ressources matérielles (les revenus) et de ressources immatérielles (le savoir, la culture), la précarité va bien au-delà de cette définition. Produit d'une suite d'évènements et d'expériences conduisant à des situations de fragilisation économique, sociale et familiale, la précarité ne se définit pas par une catégorie sociale particulière, mais davantage par un état d'instabilité sociale pouvant être caractérisé par « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible*³³ ». Caractérisée par une forte incertitude de (re)trouver une situation considérée comme « acceptable », la précarité n'en demeure pas moins une notion subjective et relative tant elle est définie par ce qui est considéré comme « acceptable » dans une société. De nombreux facteurs culturels étant à l'œuvre dans l'influence de son degré de perception.

1.1.a Une fragilité des positions sociales

Ainsi, la précarité s'incarne davantage dans une fragilité des ressources matérielles et immatérielles corrélée à une fragilité des positions sociales. Et si elles peuvent être distinguées, les notions de pauvreté et de précarité sont sujettes à de nombreuses correspondances. Julien Damon³⁴ distingue au moins trois dimensions dont la pauvreté et la précarité relèvent : les représentations, les normes et les ressources. Les représentations d'abord, ces dernières pouvant venir des individus eux-mêmes lorsqu'ils s'identifient

³² En France, le taux de pauvreté est estimé à 14,8% de la population en 2018. Données Insee 2020 : <https://www.insee.fr/>

³³ Définition de la pauvreté et de l'exclusion donnée par Joseph Wresinski dans le rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », présenté au nom du Conseil économique et social, en février 1987. Cette définition a notamment été reprise par les Nations Unies, en particulier dans les travaux de la Commission et du Conseil des Droits de l'Homme sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté.

³⁴ Damon, Julien « Pauvreté et précarité en chiffres », *Les Cahiers français*, n° 390, 2016, pp. 8-14.

comme pauvres et/ou précaires, « moi je suis au RSA depuis une dizaine d'années pratiquement depuis que j'ai quitté mes études de pharmacie, donc voilà une petite galère, une petite précarité ³⁵ » comme en témoigne G lors de notre entretien, ou venir de l'extérieur, lorsque ces derniers sont désignés comme tels. D'autre part, les normes, qui, à travers les textes du droit social et fiscal, délimitent les populations pouvant être catégorisées ainsi. Enfin, en fonction des ressources dont ils disposent, et selon certains seuils établis³⁶, ces dernières installant les individus ou les membres d'un ménage dans une situation de pauvreté et/ou de précarité.

1.1.b Un ensemble de réalités hétérogènes

Magali Boumaza et Emmanuel Pierru³⁷ distinguent trois dimensions de la précarité. L'insécurité matérielle entrant en résonance avec la pauvreté ou la discontinuité des revenus, l'insécurité statutaire, liée à l'incapacité à faire face aux aléas de la vie, et la stigmatisation sociale, être considéré comme indigne. Recouvrant un ensemble de réalités hétérogènes, la précarité tend à gagner du terrain depuis plusieurs décennies. Car si elle était reléguée aux marges de la société d'abondance durant la période des Trente Glorieuses, la pauvreté s'étend désormais à de nombreuses catégories de la population. Elle touche aussi bien les familles monoparentales, les travailleurs pauvres, les jeunes, les chômeurs de longue durée, et les bénéficiaires des minimas sociaux³⁸. Le chômage de masse adossé à la fragilisation du contrat de travail, depuis l'apparition des contrats à durée déterminée à la fin des années soixante-dix, à la généralisation de l'intérim au tournant des années quatre-vingt, et désormais avec l'ubérisation du travail, amènent le risque faire glisser des vies dans des formes de précarité s'installant durablement.

La notion de précarité, largement utilisée à l'heure actuelle dans le milieu académique, médiatique et politique, serait le résultat d'une transformation du monde du travail qui brouillerait les frontières entre classes sociales au profit d'une distinction entre des

³⁵ Extrait tiré de l'entretien mené avec G, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 28 mai 2021

³⁶ En France, on compte 9,3 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, celui-ci correspondant à 60% du niveau de vie médian, le seuil établi en 2018 étant de 1063 euros/mois. Données Insee 2020 : <https://www.insee.fr/>

³⁷ Boumaza Magali, Pierru Emmanuel, « Des mouvements de précaires à l'unification d'une cause », *Sociétés contemporaines*, 2007/1, n° 65, pp. 7-25.

³⁸ En 2018, le revenu de solidarité active (RSA) pour une personne seule s'élève à 551 euros, et le minimum vieillesse à 833 euros par mois. En 2018, 66% des personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA vivent en dessous du seuil de pauvreté et 47,7% des personnes vivant dans un ménage percevant le minimum vieillesse. Données Insee 2020 : <https://www.insee.fr/>

« outsiders », ayant une situation irrégulière ne leur garantissant pas la sécurité de l'avenir, et des « insiders » disposant d'une situation stable, notamment en termes d'emploi. Cette réalité supposée se pose ainsi en termes de dedans/dehors, être inclus dans la société ou en être exclus, conférant le droit à ceux jouissant d'un emploi d'en faire partie, et mettant au ban les autres qui en seraient privés. Mais cette réalité est loin de faire consensus, à commencer par les précaires eux-mêmes. « *Je suis dedans je fais partie de la société comme les autres, c'est l'inclusion, on est dedans, à la seule différence vous vous dites qu'on est dehors mais on est dedans, on est là !* ». Le témoignage de PL est ici la démonstration que si elles sont désignées comme étant en dehors de la société, les personnes en situation de précarité n'ont pas forcément toutes ce sentiment. Consciente de la place qui leur est assignée, elles remettent cependant en cause la norme dominante semblant vouloir s'imposer à tous.

1.1.c L'exclusion comme aboutissement de trajectoires différentes

« *La notion d'exclusion est devenue le passage obligé d'une réflexion sur la société contemporaine. Elle désigne en général un processus de dualisation, à l'œuvre dans nos sociétés développées, dont le principe avait lui aussi été reconnu dans les années soixante-dix, mais qui a trouvé sa véritable application dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, notamment avec l'extension du chômage*³⁹ ».

Ainsi, les chômeurs de longue durée, les allocataires du RSA, les personnes en situation de handicap, les sans-papiers, les sans domicile fixe (SDF), tout comme les jeunes relégués dans les quartiers prioritaires, sont autant de catégories pouvant être regroupées sous la même dénomination, celle de l'exclusion. L'exclusion sociale se confondant avec la pauvreté, la précarité, la misère, et l'isolement. Désignant un ensemble d'inégalités, l'exclusion sociale porte sur diverses problématiques et des populations hétérogènes. Devenue plurielle, il n'est plus fait référence à l'exclusion mais aux exclusions qui se voient ainsi traitées dans les politiques publiques dont elles font l'objet. Sans définition ni délimitation précises, l'action publique en matière de lutte contre les exclusions est devenue un impératif des politiques publiques depuis les années quatre-vingt-dix, notamment par le

³⁹ Roman Joël, « Exclusion et citoyenneté », dans : Rémy Puyuelo éd., *Penser les pratiques sociales*. Toulouse, Erès, « Éducation - Formation », 2001, pp.245-252, p.246.

retour de l'aide et de l'action sociale, autrement dit selon Julien Damon⁴⁰, par un retour à l'assistance.

En effet, selon Robert Castel « *l'effritement de la société salariale*⁴¹ » traverse toute la structure sociale et la fragilise dans son ensemble. Notre système de protection sociale étant basé sur le contrat salarial, son effritement de facto vient exclure toute une partie de la population. Ces transformations venant ainsi questionner notre capacité à continuer à faire société. La perte de la centralité du travail dans notre société est donc en prise avec la transformation de l'état social. La protection sociale n'étant plus prompt à être efficace, elle repose désormais sur la citoyenneté et cible l'accès aux droits des personnes défavorisées et donc leur insertion dans la société. Robert Castel y voit un changement de paradigme, inscrit désormais dans la lutte contre les exclusions. D'autre part, dans son article « *Cadrer l'exclusion*⁴² », il amène l'idée selon laquelle « *les exclus sont à l'aboutissement de trajectoires, et de trajectoires différentes* ». Ne pouvant plus être qualifiée d'intemporelle ou de résiduelle, la pauvreté apparaît comme la suite d'une dégradation liée à une situation antérieure. Il parle alors de « *désaffiliation* » pour désigner ces trajectoires, des processus de basculement s'effectuant entre différentes zones de la vie sociale que sont la zone d'intégration, la zone de vulnérabilité et la zone d'exclusion. La zone d'intégration englobant les personnes ayant un emploi régulier et des espaces de sociabilité stables. La zone de vulnérabilité, ici on retrouve des personnes dont le travail est précaire et dont les interactions relationnelles sont fragiles voire instables. Enfin, la zone d'exclusion dans laquelle une partie des plus vulnérables de la zone de vulnérabilité peuvent basculer.

1.2 Une capacité d'action niée

Les publics en situation de précarité et d'exclusion sociale sont peu entendus et disposent rarement d'une réelle visibilité dans l'espace public, médiatique et politique. Déjà en 1907, les travaux de Georg Simmel⁴³ montraient en quoi les précaires souffrent d'une identification

⁴⁰ Damon Julien, « Protection sociale et lutte contre l'exclusion. Regards critique sur le « partenariat », *Horizons stratégiques*, 2007/1, n°3, pp.82-87, p.83.

⁴¹ Le terme de société salariale étant caractérisé par une condition salariale solide à laquelle sont attachés le droit du travail et la protection sociale, ces protections ayant été construites à partir du travail et parvenaient à couvrir l'ensemble de la population jusqu'à l'arrivée de la crise au tournant des années 1970.

⁴² Castel Robert, « Cadrer l'exclusion », sous la direction de Karsk, Saül, *L'exclusion, définir pour en finir*, Editions Dunod, 2000, 174 p, pp.35-60

⁴³ Georg Simmel (1858-1918), philosophe et sociologue allemand, ses travaux s'inscrivent dans l'interdisciplinarité et portent sur de nombreux thèmes : l'argent, les femmes, l'art, les pauvres, la société, l'individu, l'interaction et le lien social (entre autres).

négative associée à la pauvreté. Cette identification négative empêchant la construction d'une identité commune pouvant servir de socle à une mobilisation (Damon, 2002).

1.1.d La représentation des sans-abri : entre victime et menace

Cette stigmatisation est reproduite dans l'espace médiatique, notamment pour les sans-abri⁴⁴, où les représentations du sans-abrisme oscillent entre le registre de la pitié et celui de l'ordre public. Une étude de 2004 de l'Observatoire européen sur le sans-abrisme s'attachant à la représentation des sans-abris dans la presse française⁴⁵, montrait déjà en quoi le sans-abrisme n'existe pas comme thème en tant que tel dans la presse. Ce dernier apparaissant davantage en fonction d'événements saisonniers, les périodes de grands froids notamment, ou au gré de l'agenda politique. Et plutôt que d'être sur une analyse fine des causes du sans-abrisme, l'angle portait davantage sur la dramatisation de la grande misère. Les sans-abri eux-mêmes n'étant pas représentés, la majorité d'articles préférant se concentrer sur la figure du bénévole. Une figure de « héros » venant en aide aux pauvres, ou une figure de « rebelle » antisystème et au service des exclus. L'analyse de discours avait permis de faire émerger trois positions politiques et éthiques « types ». La figure du sans-abri comme « sans-droit » entraînant le registre de l'indignation et de la défense des droits, la figure de la victime amenant le registre de la compassion et de l'aide, et enfin, la figure du délinquant associée à la représentation des pauvres comme « classes dangereuses » héritées du XIX^e siècle, fondant le registre de la répression ou de la sécurité. Ce qui n'est pas sans rappeler ce que nous dira I lors de notre entretien « *Je pense que les gens dans leur petite catégorie ils ont peur des SDF. Le mot SDF ça leur fait peur, ils veulent bien qu'on les prenne en charge mais pas à côté de chez eux quoi*⁴⁶ ».

⁴⁴ Le terme de sans-abri définit les personnes qui dorment à la rue, contrairement aux sans-domicile qui sont hébergés temporairement dans les centres d'hébergement d'urgence, dans des logements dont la location est assurée par des associations ou dans des hôtels pris en charge par les pouvoirs publics. Ils sont tous regroupés sous le terme de sans domicile fixe (SDF).

⁴⁵ L'analyse portant sur des articles parus dans les quotidiens le Figaro et Libération.

⁴⁶ Extrait tiré de l'entretien mené avec I, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 14 juin 2021, en référence à l'intervention d'une habitante et voisine du Lieu lors de l'Assemblée Générale 2021 du Parlons-en, qui exprimait son mécontentement d'avoir des SDF à proximité de chez elle, et qui souhaitait que la municipalité les reloger loin de chez elle.

1.1.e Des individus réduits au silence ?

Vingt ans après ou presque, rien ne semble avoir évolué, et il est assez aisé de faire un parallèle avec la crise sanitaire de 2020. La pandémie ayant agi comme un révélateur des inégalités de logement et de leurs impacts sur la santé des personnes privées de domicile, tout autant que sur le risque plus général de propagation de l'épidémie. « *Ce qui était fascinant en mars et en avril 2020, là, brusquement tous les lieux de socialisation, marchands et autres se ferment, et les derniers qu'on voit c'est la rue, et là on les a vu*⁴⁷. *Résultat, ce qui était demandé depuis des années, des mètres carrés vacants d'hébergement d'urgence devient possible. Il faut une crise majeure, parce qu'en gros ça se voit que les gens n'ont pas la possibilité de se confiner quand tu es dehors*⁴⁸ », que nous dira PL à ce propos lors de notre entretien est révélateur de cette réalité.

Le premier confinement a en effet souligné le rôle majeur du logement pour se protéger. En être privé constituant déjà une urgence sociale en période de trêve hivernale, avec la pandémie, elle s'est transformée en urgence sanitaire, et a été remise à l'agenda politique à ce titre. En effet, cette situation exceptionnelle a permis de proposer des places d'hébergement supplémentaires et de prolonger la trêve hivernale. Mais elle a aussi, comme le souligne l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement⁴⁹, occulté la dimension sociale des besoins des sans-abri « *notamment pour l'accès aux services dont elles dépendent habituellement pour se nourrir, se reposer, se sociabiliser, et entreprendre des démarches d'accès aux droits – y compris au logement*⁵⁰ ».

Ce constat repose avec encore plus de gravité la question de la possibilité pour les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à pouvoir accéder à des espaces favorisant le développement d'initiatives propres, propices à gagner en capacité d'action.

La représentation des sans-abri, en tant que victime ou menace, semble ainsi avoir peu évolué ces dernières années. Cela rejoint les analyses de Stéphane Rullac⁵¹, qui montre en

⁴⁷ Voir le contexte du sans-abrisme à l'échelle de la Métropole Grenobloise en Annexe 2, p.82.

⁴⁸ Extrait tiré de l'entretien mené avec PL, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 24 mai 2021.

⁴⁹ L'observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL) est une cellule d'étude et d'observation qui intervient dans le champ de l'analyse de la précarité et des difficultés de logement. Elle fait partie de l'ensemble « Un Toit Pour Tous » qui rassemble une association œuvrant contre le mal logement, une agence immobilière à vocation sociale : Territoire AIVS®, et une société foncière : Un Toit Pour Tous Développement.

⁵⁰ Observatoire de l'Hébergement et du Logement, *Le sans-abrisme à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère*, Les cahiers de l'observatoire, décembre 2020, 9 p, p.9.

⁵¹ Rullac, Stéphane, « Le misérabilisme dans l'action sociale : un racisme d'état contemporain ? L'exemple de la prise en charge des SDF depuis 1992 ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 22 n°2, 2010, pp 176-185.

quoi le paradigme de l'asile, justifiant aujourd'hui le droit au logement, repose encore sur une vision misérabiliste des sans-abri, qui ne tient pas compte de leurs réalités objectives et nie leurs capacités d'action. En instaurant un accueil inconditionnel, sans toutefois proposer de solutions pérennes, les sans-abri restent ainsi enfermés dans une situation de dépendance. Cette manière d'envisager l'accueil est pour lui le signe de notre difficulté à accepter la marginalité, qui questionne profondément le fonctionnement de notre société. En retour, les institutions développent des stratégies qui enferment les sans-abri dans une vision à la fois victimisante et culpabilisatrice, qui s'apparente, selon Stéphane Rullac, à un « racisme misérabiliste » pour les personnes en situation d'exclusion.

Les sans-abri apparaissent alors comme des acteurs impuissants, n'étant pas maîtres des discours qui les concernent pourtant, mais subissent au contraire ces stigmatisations qui les enferment et les réduisent au silence.

Pauvreté, précarité et exclusion sociale ne sont donc pas sans incidence sur la représentation des personnes socialement fragilisées au sein de la société. Dans un contexte d'inégalités croissantes et d'une défiance accrue envers le système politique « *citoyenne pour aller voter, mais voter pour des gens qui en ont rien à foutre, qui font rien derrière donc j'ai pas trop envie*⁵² », les plus fragiles prennent encore moins leur place dans la cité. Comme le rappellent Céline Braconnier et Nonna Mayer dans leur ouvrage traitant des rapports des personnes précaires à la politique, « *Les inaudibles*⁵³ », les obstacles à l'exercice pratique de la citoyenneté sont nombreux. Le chômage, la pauvreté et la précarité, qui, cumulés aux insuffisances d'éducation, mettent au ban du débat public toujours plus d'individus, faisant de ces derniers des « inaudibles ».

1.3 Du parlement des invisibles au parlement des inaudibles : les enjeux de la prise de parole

Il existe en effet selon Pierre Rosanvallon⁵⁴, un dysfonctionnement des mécanismes de représentation au sein de notre démocratie actuelle qui crée un phénomène d'invisibilisation de certaines couches sociales. Ne disposant d'aucun moyen organisationnel pour se faire entendre et se faire reconnaître, les plus fragiles deviennent ainsi invisibles du champ social

⁵² Extrait tiré de l'entretien mené avec M, Membre de la Collégiale du Parlons-en, le 31 mai 2021.

⁵³ Braconnier Céline, Mayer Nonna, *Les inaudibles... Op.cit.*

⁵⁴ Historien et sociologue, titulaire de la Chaire d'Histoire moderne et contemporaine du politique du Collège de France, Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) depuis 1989 où il a notamment dirigé le Centre de recherche politique Raymond Aron de 1992 à 2005, il est depuis 2002 Président de l'Association la République des idées.

et politique. La souveraineté du peuple étant au fondement de l'idée de démocratie, il imagine un « *Parlement des invisibles*⁵⁵ », un outil qui permettrait de redonner un espace démocratique aux personnes qui en sont ordinairement exclues, et viendrait pallier les lacunes de cette « mal-représentation ». « *Il y a urgence aujourd'hui que chacun se sente représenté dans la société*⁵⁶ ». Si le chantier ouvert par Pierre Rosanvallon n'a cependant pas trouvé écho auprès des pouvoirs publics, Guillaume Leblanc propose de le rouvrir.

1.1.f Une vie devient invisible lorsqu'elle est inaudible

En reprenant l'image du « *Parlement des invisibles* », Guillaume Le Blanc vient ainsi accentuer l'idée selon laquelle « *une vie devient invisible lorsqu'elle est inaudible*⁵⁷ », estimant que le degré de visibilité d'une vie, et donc de participation au débat démocratique, est fortement corrélé au degré de son audibilité. Pour expliquer le phénomène d'invisibilité sociale, Guillaume Le Blanc se réfère à Axel Honneth⁵⁸, lui-même évoquant « *L'homme invisible* » de Ralph Ellison. En tant qu'homme noir, Ralph Ellison explique sa propre invisibilité à travers une structure sociale basée sur une vision raciste des personnes de couleur, ces dernières regardant à travers lui sans le voir. Par ce biais, Axel Honneth suggère que les vies sont largement dépendantes des perceptions qui leur donnent un capital de visibilité, ou au contraire accentuent le refus de les voir. Les processus d'invisibilisation reposant selon lui sur la validation d'un registre de mépris social hégémonique, qui, en refusant d'appréhender une vie comme pleinement humaine, l'assigne à une invisibilité permanente.

Il y a cependant ici un paradoxe, car s'ils sont invisibles du champ politique et social, les sans-abri, pour les prendre en exemple, demeurent les plus visibles et les plus clairement repérables dans l'espace public. Mais si chacun les voit, ils semblent cependant se dérober à notre regard, ce qui n'est pas sans rappeler le processus d'invisibilisation décrit par Axel Honneth.

⁵⁵ Rosanvallon Pierre, *Le parlement des invisibles : déchiffrer la France*, Editions Points, 2020, 168 p. Cet ouvrage constitue le manifeste du projet *Raconter la vie*, initiative visant à remédier au sentiment d'abandon et de mal-représentation partagé par de nombreux Français, qui décourage les individus et met en péril la démocratie. Par le biais d'une réflexion collective et d'un site Internet participatif, Pierre Rosanvallon entend donner la parole à ces citoyens ordinaires.

⁵⁶ France Culture, *La nuit des idées*, « Les master classes de Pierre Rosanvallon », émission du 18 juillet 2019.

⁵⁷ Le Blanc Guillaume, « Le parlement... *Op.cit.* p.57

⁵⁸ *Ibid.*, p.58.

Toutes les voix et les apparitions sociales ne bénéficiant pas d'une égale importance, lorsqu'une vie est invisible et inaudible, elle est exclue de la scène publique. Ce phénomène accentuant d'autant plus sa vulnérabilité que la citoyenneté nécessite d'avoir une voix et un visage. Pour paraphraser Guillaume Le Blanc, « *une vie dont la voix et le visage ont été effacés est une vie qui devient invivable car elle n'est plus appréhendée comme une vie qui compte*⁵⁹ ».

1.1.g Le capital de visibilité sociale comme fondement du sujet social

Ainsi, être un sujet social nécessite de détenir un capital de visibilité sociale. Mais si ce dernier dépend d'une distribution sociale inégale, tenant lieu d'un héritage (par la naissance) ou de performance de son statut social (être une personnalité publique), il tient également de sa capacité à l'entretenir afin d'apparaître dans le champ social (Heinich, 2012⁶⁰). Ne pas être effacés du champ du visible reste ainsi la problématique majeure des exclus. Mais leur visibilité est loin d'être examinée comme allant de soi, les exclus étant davantage considérés comme invisibles de la question sociale actuelle. « *Plus le mode de participation à la vie sociale est fragilisé, plus la visibilité du sujet social est précarisée*⁶¹ ».

Pourtant, Guillaume Le Blanc estime que les « sans voix » ne sont pas des « voix muettes », mais davantage des voix non portées par des structures « auditives efficaces ». Il devient alors impératif de redonner une voix aux « sans voix », de rendre audibles ces vies invisibilisées au « *concert des voix que devraient être une démocratie*⁶² ». Guillaume Le Blanc plaide ainsi pour un « *Parlement des inaudibles* », à travers la création d'espaces auditifs permettant de redonner confiance aux individus invisibilisés et les réintégrer ainsi au débat démocratique.

Quelles peuvent être alors les voies possibles pour rendre audibles les sans voix ? Le second chapitre de ce travail se propose de revenir sur ces dernières.

⁵⁹ Ibid., p.57.

⁶⁰ Heinich Nathalie, *De la visibilité. Excellence et singularité en régime médiatique*, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 2012, citée par Le Blanc Guillaume dans « Le parlement ... *Op.cit.* p.57.

⁶¹ Le Blanc Guillaume, « Le parlement ... *Op.cit.* p.58.

⁶² Ibid., p.61.

Chapitre 2. Être précaire et obtenir une voix ?

2.1 La participation comme vecteur d'audibilité des sans voix ?

Si la démocratie représentative est définie comme une démocratie dont les citoyens délèguent le pouvoir décisionnel à des représentants élus pour la défense de l'intérêt général, dans la pratique, son fonctionnement et son organisation comportent certaines limites. L'abstention grandissante, comme en témoigne l'abstention record aux dernières élections régionales et départementales de 2021, tout autant que l'exclusion d'une part de plus en plus importante d'individus du débat démocratique, notamment les plus précaires, fragilisent la démocratie représentative.

Pour combler ces faiblesses et redonner le pouvoir aux citoyens, la participation est de plus en plus mise en avant dans les discours politiques. Elle s'incarne dans ce qu'il est commun d'appeler démocratie participative. Cette dernière désignant, l'ensemble des démarches et des procédures visant à associer les citoyens « ordinaires⁶³» au processus de décision politique, afin de renforcer le caractère démocratique du régime politique. Elle comprend à la fois la démocratie participative institutionnalisée, initiée par les autorités publiques, en vue de compenser un déficit de légitimité, ainsi que l'ensemble des initiatives spontanées et informelles émanant des citoyens eux-mêmes et de la société civile⁶⁴. Ces dernières s'organisant dans le but de prendre la parole, à des fins de revendication et d'interpellation des autorités politiques. « *Dans ce sens, la démocratie participative réunit des expériences aussi diverses que les conseils de quartier, les consultations de citoyens, les sondages délibératifs, les forums sociaux, les pétitions en ligne, les actions en justice... On a donc affaire à une catégorie relativement floue et derrière ces démarches de démocratie participative à des projets politiques très différents voire antagoniques⁶⁵ ».*

Mais la question de la participation des citoyens n'est pas nouvelle, elle est mise en place à travers des expérimentations sans cesse renouvelées depuis plus de quarante ans. Traversant l'ensemble de la vie politique française, la participation s'impose depuis une vingtaine

⁶³ Le terme de citoyens ordinaires désignant les citoyens sans responsabilité politique, non organisés et profanes (Blondiaux, 2018).

⁶⁴ La société civile est définie par Chaniel et Laville (2001) comme « un espace intermédiaire distinct tout à la fois de l'Etat et du marché ». Elle comprend les associations, les syndicats, les organisations d'employeurs, les organisations culturelles, les médias.

⁶⁵ La démocratie participative, entretien avec Loïc Blondiaux, publié le 15 janvier 2018 disponible sur le site Internet : <http://ses.ens-lyon.fr/articles/la-democratie-participative-entretien-avec-loic-blondiaux>

d'années comme enjeu majeur des politiques publiques, notamment dans le cadre des politiques sociales dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tout autant que comme enjeu démocratique, et s'inscrit dans un processus de modernisation de l'action publique.

2.1.a Les différentes formes de participation revoyant à différentes dimensions de fonctionnement démocratique

Le terme de participation recouvre différentes situations. Elles peuvent aller de prendre part à un dispositif dans lequel les places et les procédures sont fixées à l'avance, et à travers lesquels les individus vont être désignés soit en tant que citoyens (espaces de concertation citoyenne, débats publics, conseils citoyens, budgets participatifs), soit en tant qu'habitants (conseils de quartier) soit en tant qu'usagers (conseils de vie sociale (CVS), forums RSA), à celles où les personnes peuvent se mobiliser par elles-mêmes à travers des dispositifs non institutionnels et indépendants (unions de quartier, collectifs citoyens, espaces de débat comme le Parlons-en), sans appui ou demande étatique.

La participation comporte plusieurs niveaux pouvant se combiner, ces combinaisons renvoyant à différentes dimensions de fonctionnement démocratique. Trois formes de participation ont été identifiées par Joëlle Zask⁶⁶ : prendre part (au sens de faire partie), contribuer (au sens d'apporter une part) et bénéficier (au sens de recevoir une part). Ces différentes formes pouvant se retrouver dans diverses possibilités allant d'une démocratie faible à une démocratie forte.

Il existe selon Joëlle Zask une différence notable entre ces trois dimensions, notamment dans celle de « prendre part », elle-même pouvant se distinguer par deux formes distinctes : « faire partie » ou « prendre part ». « Faire partie » au sens de faire partie d'un groupe, cela renvoie à l'idée d'appartenance. Toutefois, cette notion même d'appartenance peut se révéler passive pour les individus. En effet dans ce cadre, le groupe étant déjà constitué, si la participation est effective, néanmoins, le groupe prédomine sur l'individu. De son côté, « prendre part » renvoie à l'idée du fonctionnement d'un groupe répondant à des attentes communes. La participation dans ce cadre assure la pérennité du groupe et autorise une certaine souplesse vis-à-vis de ses membres. Mais si cette participation se révèle moins passive que dans le simple fait de faire partie du groupe, elle reste toutefois encore limitée, et demeure bien

⁶⁶ Joëlle Zask *Participer, Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2011, 200 p., citée par Michel Jaeger dans « Les nouvelles formes... *Op.cit.* p.17.

différente du fait de contribuer, autrement dit, apporter une part. Dans ce cadre, c'est bien la contribution personnelle à la dynamique collective qui va permettre le changement social. Par répercussion, les individus reçoivent une part des contributions collectives. La participation telle qu'elle apparaît ici permet de faire émerger des relations interpersonnelles, sans cesse transformées et redéfinies par les contributions de chacun.

C'est bien la combinaison de ces trois temps de la participation qui assure la réalisation des individualités de chacun, contrairement à leur séparation qui est, selon Joëlle Zask, « source d'injustice ». La participation serait en ce sens illusoire si elle se contentait de rester à celui de faire partie ou prendre part. En effet, la participation ne pouvant être réellement effective qu'à la condition que les citoyens puissent en amont contribuer à la définition de l'expérience qu'ils vont vivre. Il s'agit en ce sens pour Joëlle Zask de construire une « démocratie contributive » puissante où l'individu n'est pas simplement là pour faire partie d'un groupe, mais bien pour prendre part et contribuer au regard de ses compétences.

2.1.b La participation citoyenne : des dispositifs aux formes multiples

La participation, qui renvoie à des dynamiques initiées par les institutions dans sa grande majorité, ou à des dynamiques initiées par les citoyens, est constituée par des dispositifs aux formes multiples. Ces derniers pouvant être répertoriés en trois ensembles. Les dispositifs institutionnalisés, définis juridiquement et rendus obligatoires, comme les conseils citoyens dans les QPV, ou les CVS dans les établissements médico-sociaux. Les dispositifs institutionnalisés volontaires, définis juridiquement ou administrativement, ils reposent sur une participation libre des citoyens, comme les conseils de quartier, les conseils consultatifs et autres réunions publiques. Enfin, les dispositifs non institutionnalisés, qui constituent la forme la plus souple des dispositifs, dans ce cadre, la participation est organisée par les citoyens eux-mêmes. Cependant, pour ces dynamiques citoyennes, si elles peuvent s'inscrire dans des logiques d'interpellation des pouvoirs publics, ou prendre la forme d'initiatives collectives et d'organisation de solidarités pour apporter des réponses concrètes à des besoins spécifiques, le risque encouru de se marginaliser est cependant fort si elles ne parviennent pas à initier une réelle transformation des institutions.

Dans le cadre de la participation institutionnalisée ou d'initiative citoyenne, de nombreux dispositifs sont à l'œuvre depuis leur apparition dans les années quatre-vingt. Cependant, les sans voix et les invisibles qui manquent le plus d'une écoute et d'une prise en compte,

continuent d'être à l'écart de cette de participation citoyenne, ils prennent en effet rarement leur place dans les débats publics et les dispositifs participatifs. Si les espaces participatifs citoyens sont théoriquement ouverts à tous, ils profitent généralement aux personnes les mieux dotées socialement, ce qui n'est pas sans conforter l'idée d'une société de l'entre-soi.

2.1.c La participation sociale : vers la reconnaissance d'une expertise propre aux usagers des politiques sociales

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la participation des publics visés par ces politiques est également à l'œuvre depuis plus de vingt ans en France, et n'a cessé d'évoluer. L'action publique dans le champ de la pauvreté étant passée du registre de la prise en charge organisée par l'action sociale traditionnelle, à celui de la prise en compte des publics. Il ne s'agit plus de faire pour, mais bien de faire avec. Le terme d'usager, introduit par les loi de 1998 et de 2002 témoigne de cette évolution. Les réflexions menées par la suite tendront à généraliser la participation des personnes accompagnées à l'ensemble des espaces de gouvernance des structures d'accompagnement social, et à l'ensemble des instances de réflexion et de pilotage pour l'élaboration et le suivi des politiques publiques.

Depuis la parution du décret du 6 mai 2017 définissant le code du travail social, trois formes de savoirs combinés sont ainsi intégrées au Code de l'action sociale et des familles pour construire les réponses aux besoins des personnes bénéficiant des politiques sociales. Les savoirs universitaires en sciences sociales et sciences humaines, les savoirs théoriques et pratiques des travailleurs sociaux ainsi que les savoirs expérientiels des personnes accompagnées par ces derniers. Dans le plan de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de 2018, la légitimité des personnes concernées par les dispositifs sociaux à participer se retrouvant ainsi au premier plan, notamment afin de redonner sens et efficacité au travail social. Il s'agit en effet, en appui de leur savoir expérientiel, de les associer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de solidarité. « *La mise en œuvre de la stratégie pauvreté sera l'occasion d'un « choc de participation », afin d'acter définitivement l'obligation de porter les politiques sociales avec les personnes concernées*⁶⁷ ».

⁶⁷ Ministère des Solidarité et de la sante, Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous*. Octobre 2018,117p, p.39 <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

2.1.d Des dispositifs repensés à l'aune du pouvoir d'agir

Cette évolution répondant à une logique renouvelée de développement social, s'inspire des modèles canadien et anglo-saxon que sont *le community organizing* et *l'empowerment* afin de répondre aux défis de la participation active des personnes concernées. Dans une visée de « (re)conquête » de la citoyenneté par l'accès aux droits, de démocratisation de l'action publique, et de rénovation du travail social, le développement du pouvoir d'agir des personnes, en particulier pour les plus éloignées de la parole publique, est, comme le soulignait déjà Marion Carrel en 2013, devenu le nouveau défi du développement social français. A travers ces dispositifs participatifs, tout l'enjeu pour leurs organisateurs est de réussir à mobiliser les populations les plus éloignées de la parole publique et de les entraîner dans le cercle vertueux *d'empowerment*. Selon Julien Talpin⁶⁸, il est ici question d'accompagner ces populations à prendre la parole et leur permettre d'acquérir des aptitudes au débat public jusqu'alors méconnu, à des fins d'organisation d'actions collectives, elles-mêmes propices à venir déjouer certaines emprises subies par ces populations.

Cette base réglementaire qui s'impose désormais à l'ensemble du champ de l'action sociale, témoigne d'une évolution dans la prise en compte des savoirs issus de l'expérience des usagers pour la construction des politiques qui les concernent, notamment pour faire évoluer la formation des travailleurs sociaux. Cependant, la participation sociale ne vise pas la construction d'une identification collective et potentiellement politique, le pouvoir d'agir et l'émancipation s'inscrivant davantage dans une participation individuelle visant l'accès aux droits et l'insertion par le travail. L'expression et la représentation des usagers des politiques sociales continuent d'être déléguées aux associations et structures qui les accueillent, les accompagnent ou les ciblent, à travers des dispositifs institués, centralisés et descendants. Les personnes subissant de fortes inégalités sociales continuant ainsi d'être accompagnées par des travailleurs sociaux.

2.2 Du concept d'empowerment à sa transposition au modèle français

L'acception moderne du concept d'empowerment est issue des mouvements sociaux de lutte contestataires nés dans les années soixante-dix aux Etats-Unis, revendiquant la reconnaissance des communautés marginalisées (les femmes, les noirs, les homosexuels, les

⁶⁸ Talpin Julien, *Community Organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Paris, Raisons d'agir, 2016, 320 p.

personnes en situation de handicap). Parmi les mouvements les plus marquants, on retrouve celui des *Black Power* ou encore celui des luttes féministes radicales. Largement inspirée par les travaux du philosophe et pédagogue brésilien Paulo Freire⁶⁹, et du *Community organizing*⁷⁰ de Saul Alinsky développé dans les années trente, l'acceptation moderne de l'empowerment renvoie à des principes de capacité des individus et des communautés à agir pour assurer leur bien-être ou leur droit de participer aux décisions qui les concernent.

2.1.e Une notion nouvellement et largement mobilisée en France

Faisant son entrée au cours des années deux-mille en France, dans la littérature et dans les débats publics, la notion d'empowerment est mobilisée par de nombreux acteurs. S'apparentant à un modèle-type de démocratie participative pour les chercheurs de la participation, elle s'inscrit dans une démarche collective d'intervention sociale pour les travailleurs sociaux et ceux de la santé, dans une visée émancipatrice des publics accompagnés. Une multitude de définitions, méthodes et critères d'évaluation est proposée dans la littérature anglo-saxonne, développée à son sujet depuis les années quatre-vingt-dix. Mais les nombreuses interprétations qui en sont faites témoignent de la difficulté à en donner une définition claire. Il apparaît toutefois que des traits communs se dégagent de ces différentes interprétations. « *L'empowerment articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder*⁷¹ ».

S'inscrivant dans une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance des groupes et de transformation sociale, l'empowerment désigne aussi bien un état qu'un processus. Les deux pouvant être à la fois individuels, collectifs et sociaux (ou politiques), indépendamment que l'accent soit mis sur l'une de ces dimensions ou sur leur articulation, et ce, quels que soient les usages de la notion. La dimension individuelle étant entendue ici comme le processus permettant à chacun de développer une conscience critique et une capacité d'agir pouvant aller de l'image de soi positive, à la connaissance et la compétence pour une compréhension critique de son environnement à travers des ressources

⁶⁹ Freire Paulo, *Pédagogie des opprimés* (1970), Paris, La découverte, 2001, 197 p.

⁷⁰ Le *community organizing* constitue à la fois un projet politique, celui de l'accroissement de pouvoir des classes populaires en vue de la redistribution des richesses en leur faveur et, plus largement celui de la démocratisation de la société et le moyen pour y parvenir. Il repose sur un certain nombre de principes, tels la valorisation du conflit et du rapport de force pour produire du changement, ainsi qu'une forme d'anti-paternalisme.

⁷¹ Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole, « Pourquoi l'empowerment ? », dans : *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* sous la direction de Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole. Paris, La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales », 2015, pp. 5-22, p.6.

personnelles, ou de développement d'une stratégie pour répondre à des objectifs personnels et collectifs. La dimension collective se réfère à la capacité « d'agir avec » et « d'agir sur ». Enfin, la dimension politique (ou sociale) est la capacité à transformer la société dans son ensemble et à travers l'action collective.

2.1.f Le pouvoir d'agir comme transposition française de la notion d'empowerment

En France, la notion d'empowerment peine cependant à trouver une traduction. Aucun terme en français ne permettant en effet de rendre compte de l'ensemble de ses dimensions, rendant de ce fait sa traduction quasi-impossible. Si les termes de « capacitation » ou « d'empouvoirement » ont été inventés, il est plutôt fait référence à la notion de « pouvoir d'agir » qui nous vient du Québec. Mais ce terme, qui revêt de nombreux sens, tout comme celui de participation, oblige les institutions publiques et associatives à aller plus loin dans leur réflexion pour l'instauration des conditions d'une réelle participation en ciblant les personnes et les groupes ne détenant pas ou peu de ressources et de pouvoir (Bacqué et Biewener 2013, Carrel, 2013).

Formalisée dans le cadre du travail social au Québec par Yann Le Bossé⁷², le développement du pouvoir d'agir est une dynamique pensée pour autrui. Visant les personnes ayant un rapport dégradé à l'action, l'objectif est de les accompagner dans un processus de restauration de leurs capacités afin de leur permettre d'acquérir « *plus de contrôle sur ce qui est important pour eux, pour leurs proches ou la collectivité à laquelle ils s'identifient. C'est un pouvoir de contrôle que l'on exerce et que l'on développe individuellement ou collectivement*⁷³ ». L'accompagnement des personnes et des groupes se faisant ainsi au regard du dépassement de leur sentiment d'impuissance afin de les entraîner dans l'action. La prise de responsabilité et l'implication des personnes étant encouragées afin de reprendre confiance en elles et avancer pas à pas vers l'autonomie.

⁷² Yann Le Bossé est professeur titulaire au département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval au Québec. Depuis 20 ans, ses travaux sont entièrement consacrés au phénomène du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités dans ses aspects fondamentaux et appliqués.

⁷³ Vidéo Yann Le Bossé, « L'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir des personnes et des collectivités. Une alternative pour le travail social ? » Conférence organisée par la Fédération des Centres Sociaux de France et le Collectif Pouvoir d'Agir. Paris, le 28 septembre 2015. Disponible sur le site Internet : <http://www.education-populaire.fr/developpement-pouvoir-agir-yann-le-bosse/>

2.3 Trois idéaux-types de l'empowerment entrant en résonnance avec le système de protection sociale français.

Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener⁷⁴ ont dégagé trois idéaux-types de l'empowerment : le modèle radical, le modèle libéral (ou social-libéral) et le modèle néo-libéral. Ces trois idéaux types permettant de constituer des modèles théoriques afin de rendre compte de la mobilisation de cette notion et des débats et enjeux qu'elle suscite en France. Pour appréhender les différentes interprétations de cette notion, elles ont pris appui sur la notion de « chaîne d'équivalence » proposée par le politologue argentin Ernesto Laclau. Ces chaînes d'équivalence, qui rendent possible la distinction entre les différentes démarches d'empowerment, vont au-delà de celles caractérisant ces trois idéaux-types, et constituent ainsi « *un outil d'analyse utile, permettant de faire apparaître des tendances et parfois des conflits au sein d'une institution ou d'un mouvement social*⁷⁵ ».

Dans le contexte de l'action publique française au niveau local, le développement social se présente à la fois comme une finalité et comme un processus pour accroître la participation active des habitants. En fonction des époques et de leur configuration économique et sociale, en appui des trois idéaux-types d'empowerment proposés par Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, Marion Carrel⁷⁶ montre en quoi ces différents modèles d'empowerment entrent en résonnance avec les modèles de système de protection sociale français. Elle distingue ainsi quatre modèles de développement social articulant différemment les questions sociales, basées sur l'universalisme ou le ciblage pour la rationalisation des coûts, les questions démocratiques participatives ou représentatives, et les modèles d'empowerment, social-libéral, radical ou néo-libéral.

2.1.g Modèle Fordiste ou Keynésien : des politiques sociales fortes et une participation syndicale

Dans le système économique favorable des Trente Glorieuses, le système de protection sociale a étendu le principe d'égalité dans l'accès aux droits sociaux. Le passage à un Etat providence ayant favorisé l'extension de la citoyenneté dans la seconde partie du XXème siècle, jusqu'au tournant des années soixante-dix, elle s'incarnait principalement dans la démocratie représentative via les syndicats. Le pouvoir d'agir dans ce modèle, s'inscrivant

⁷⁴Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole, *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales », 2015, 176 p.

⁷⁵ Ibid., p.15.

⁷⁶ Carrel Marion, « Chapitre V. Participation... *Op.cit.*

dans la résultante d'améliorations des conditions de travail et des conditions sociales, elles-mêmes négociées plus haut par des représentants syndicaux, en réponse aux mouvements de grèves notamment. Mais la crise économique et l'effritement de la société salariale, menant au problème de la protection sociale sans le travail, ont mené à la mise en place de nouvelles politiques sociales territoriales au tournant des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, remettant ainsi au premier plan le débat entre protection sociale et citoyenneté.

2.1.h Modèle partenarial : développement social local et participation des habitants

La reconfiguration de l'Etat providence s'est donc mise en place à travers des politiques d'insertion et de développement social local au début des années quatre-vingt. En parallèle d'une montée en compétence des collectivités territoriales, la proximité avec les populations et une participation des usagers se sont développées. Ce modèle prônant davantage de démocratie sociale, délibérative, mais également participative, afin de corriger une démocratie représentative fragilisée. L'accent étant mis sur le développement de la capacité et la participation des citoyens aux politiques publiques au niveau local, le pouvoir d'agir se retrouvant ici dans le modèle social-libéral de l'empowerment. Ce modèle reconnaissant et légitimant le rôle de l'Etat et des politiques publiques dans la promotion de droits civiques et la réduction des inégalités sociales et économiques. Articulant défense des libertés individuelles et cohésion sociale, s'il prend en compte les conditions socio-économiques et politiques de l'exercice du pouvoir, toutefois, ce modèle ne remet pas en cause les inégalités sociales. Il s'intègre dans une chaîne d'équivalence avec les notions d'égalité, de lutte contre la pauvreté, de bonne gouvernance, d'opportunités, de capacité de choix et d'autonomisation. Cependant, si certains y voient une évolution en matière de démocratisation et d'amélioration des politiques publiques pour l'avènement d'une citoyenneté émanant du territoire (Autès, 1992, Estèbe, 2008⁷⁷), pour d'autres, comme pour Robert Castel⁷⁸, la mise en place de ces politiques participatives s'inscrit davantage dans un mouvement de retrait des institutions. Les risques sociaux n'étant plus pensés de façon collective mais de façon individuelle, en ce sens, l'idée de faire participer les pauvres ne saurait être un progrès social. Parallèlement, une action partant du local ne saurait faire émerger des problématiques plus globales, ni des négociations collectives. Il y voit également le risque de rompre avec la logique universelle du système de protection sociale

⁷⁷ Cités par Marion Carrel, dans « Chapitre V. Participation... *Op.cit.* p.146.

⁷⁸ *Ibid.*, p.146

pour revenir à un système de ciblage des populations les plus précaires, et de plus en plus tenues pour responsables de leurs conditions.

Pour Marion Carrel, l'offre participative institutionnelle développée durant la décennie quatre-vingt-dix sur un modèle de concertation a essentiellement été menée en direction des associations ayant une forte visibilité, et ce, au détriment des collectifs d'habitants moins bien organisés. Et si les habitants des quartiers prioritaires portent à eux seuls la responsabilité de leur participation à la vie publique, en revanche, la responsabilité des institutions, tout autant que leurs modes de fonctionnement ne sont pas questionnés. Il n'est en effet ici pas question de transformation sociale ni de la transformation des institutions. La parole des habitants n'apparaissant pas légitime à pouvoir y contribuer. Selon Marion Carrel, il s'agit d'une « injonction participative » dont les effets sont contre-productifs, amenant la « reproduction des stéréotypes entre les institutions et la population, le renforcement des mécanismes de ségrégation et le désenchantement du politique⁷⁹ ». Ce modèle s'est étendu en France jusqu'aux années deux-mille.

2.1.i Modèle radical : contre-pouvoirs délibératifs et transformation sociale

Le modèle radical de l'empowerment est fondé sur les théories de transformation sociale⁸⁰, l'empowerment étant entendu ici comme processus d'émancipation individuelle et collective dans un projet de transformation sociale. Les approches les plus radicales reposant sur une remise en cause du système capitaliste. Exercé par « ceux d'en bas », cette conception de l'empowerment s'inscrit dans une chaîne d'équivalence associant les notions de justice, de redistribution, de changement social, de conscientisation et de pouvoir.

Le modèle radical de développement social est donc un modèle qui s'exerce par « ceux d'en bas », liant les questions de justice, de changement social, de redistribution, de conscientisation et de pouvoir, en appuie des forces et des ressources des individus et des groupes plutôt que sur leurs déficits ou leurs besoins. Appelant au renversement des représentations sur les « opprimés » afin de développer et révéler leur pouvoir d'agir à travers l'action collective pour lutter contre les discriminations et les injustices dont ils sont victimes, ce modèle appelle aussi à la critique de la professionnalisation du social telle qu'elle avait pu l'être dans les années soixante-dix (Saul Alinsky et le « *colonialisme*

⁷⁹ Carrel Marion, « Chapitre V. Participation... *Op.cit.* p.147.

⁸⁰ Notamment celles de Paulo Freire ou des branches radicales des mouvements féministes ou communautaires américains.

social », Paulo Freire et « *la pédagogie des opprimés* », ou encore Jacques Donzelot et « *la police des familles* », ainsi que les travaux de Michel Foucault dénonçant les visées de contrôle du travail social⁸¹). Dans ce modèle, le travailleur social n'apparaît pas comme le seul à détenir une expertise. Il est davantage perçu comme facilitateur pour développer des contre-pouvoirs délibératifs issus de l'expérience des individus et des groupes autonomes, privilégiant la négociation participative et les méthodes alternatives de résolution de conflits. Si ce modèle s'est amplement diffusé dans les années soixante-dix, il semble être assez peu répandu à l'heure actuelle en France dans le champ du travail social (Carrel, 2017).

2.1.j Modèle néo-libéral : des politiques sociales faibles et une participation individuelle

Le modèle néo-libéral de l'empowerment correspond quant à lui à une rationalité politique, le marché étant mis au premier plan. Cette rationalité n'étant cependant pas centrée sur l'économie mais davantage sur « *l'extension et la dissémination des valeurs du marché et à la politique sociale et à toutes les institutions*⁸² ». L'Etat, dans cette conception, ne doit pas être effacé mais davantage mis au service du marché. Dans une vision entrepreneuriale, cette notion de l'empowerment est mobilisée dans une logique de gestion de la pauvreté et des inégalités, basée sur les capacités individuelles, les individus étant invités à faire des choix de vie rationnels dans un contexte d'économie de marché. Il n'est pas ici question de justice sociale ni d'émancipation, encore moins de remise en cause des inégalités sociales.

Le modèle néo-libéral dans le développement social prône ainsi pour un régime libéral de protection sociale inégalitaire et individualiste, les prestations sociales étant attribuées sur les critères de la pauvreté, dans un mouvement de ciblage des publics. Les prestations sociales étant vues comme un coût à réduire, la participation des parties prenantes est requise mais il s'agit davantage d'une participation individuelle. La participation étant ici activée pour justifier les dépenses, la responsabilité de leurs conditions de vie étant renvoyée aux individus socialement marqués. Dans ce modèle, il est davantage question de participation représentative, les citoyens donnant individuellement leur pouvoir à leurs représentants pour un mandat défini. Ce modèle, très répandu dans les années deux-mille dans les pays anglo-

⁸¹ Marion Carrel, « Chapitre V... *Op.cit.* p.149

⁸² Wendy Brown, *Les habits neufs de la politique mondiale. Néolibéralisme et conservatisme*, Les Prairies ordinaires, Paris 2007, citée par Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener dans, « L'empowerment ... *Op.cit.* p.140

saxons, remet ainsi en cause les services publics et enjoint les populations pauvres à se prendre en charge par elles-mêmes, les questions de redistribution et de solidarité étant laissées de côté. Il s'agit d'une version managériale de l'empowerment inscrite dans une logique de recherche individuelle des capacités de chacun pour traiter les questions de pauvreté et d'inégalités sociales. Ces pratiques contribuent ainsi à renforcer la stigmatisation des personnes en rendant publiques leurs retards et leurs difficultés. Depuis les années deux-mille, ce phénomène a pris de l'ampleur dans le contexte français.

Ces quatre modèles de protection sociale articulent ainsi différemment les questions démocratiques et sociales. Coexistant, ils imprègnent chacun à leur façon les représentations et les politiques publiques en fonction des différents contextes sociaux, économiques et politiques de ces dernières décennies. La relation entre citoyens et pouvoirs publics étant largement corrélée à la participation et au développement social.

Pourtant, la fabrique d'espaces auditifs et de citoyenneté ne sont pas la seule « *manufacture étatique*⁸³ ». Il existe d'autres espaces participatifs non institutionnels qualifiés de « *buissonniers* » par Catherine Neveu et Maxime Vanhoenacker qui permettent de faire entendre les voix les plus inaudibles, et proposent de nouvelles formes de politisation et de citoyenneté, et dont le Parlons-en fait partie.

La deuxième partie de ce travail propose de revenir plus longuement sur cet espace.

⁸³ Neveu Catherine, Vanhoenacker Maxime, « La participation buissonnière... *Op.cit.* p.8

PARTIE II : LA PAROLE DES EXCLUS PEUT-ELLE ETRE POLITIQUE ?

« *Toute parole est un acte qui vise à nous permettre d'exister parmi d'autres, d'affirmer nos identités, et de façon stratégique d'éprouver notre place d'auteur et d'acteur ayant la possibilité d'agir, d'influencer le cours des choses*⁸⁴ ». S'émanciper revenant à prendre la parole, donc le pouvoir, la prise de parole est en ce sens une parole à conquérir. De ce point de vue, elle se révèle d'autant plus importante pour les personnes en étant privées.

Si la participation citoyenne, dans une visée émancipatrice, est vue comme « *une école de la démocratie*⁸⁵ » pour « *l'apprentissage du débat raisonné sur l'intérêt général et la chose publique*⁸⁶ », la tradition française et les pratiques de participation sont fortement descendantes et centralisées, ce qui n'est pas sans difficulté à pouvoir faire une place à la parole des citoyens, et encore plus à ceux étant les plus pauvres, et généralement les plus éloignés de la parole publique.

Catherine Neveu et Maxime Vanhoenacker, en s'appuyant sur la distinction proposée par Engin F. Isin⁸⁷ entre citoyens actifs et citoyens activistes, ont mis en lumière d'autres espaces permettant de ne pas limiter la fabrique de la citoyenneté à la seule manufacture de l'Etat. A la différence des citoyens actifs, éprouvant leur citoyenneté à travers des pratiques instituées ou prescrites, prévues par la loi, les normes ou encore les statuts, les citoyens activistes ont des pratiques citoyennes qui ne s'inscrivent pas dans des actions sociales ou des dispositifs déjà institués. « *En cela ils font une différence en brisant des routines et la répétition des pratiques. Ils écrivent leur propre script*⁸⁸ ».

Nous avons vu que Guillaume Leblanc plaidait pour un « *Parlement des inaudibles* », à travers la création d'espaces auditifs permettant aux sans voix de prendre la parole, donc le pouvoir, et d'être ainsi réintégrés au débat démocratique. Le Parlons-en, à de nombreux égards semble s'apparenter au « *Parlement des inaudibles* » revendiqué par Guillaume Le Blanc. « *J'ai pas peur de dire que je suis un pur produit du Parlons-en. Ça veut dire que*

⁸⁴Dutoit Martine, « Être et rester sans voix... », *Vie sociale*, 2007/3, n° 3, pp. 53-57, p.53.

⁸⁵ Julien Talpin cité par Marion Carrel dans « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, 2017/3, n° 19, p. 27-34, p.28.

⁸⁶ Carrel Marion, « Injonction participative... *Op.cit.* p.28.

⁸⁷ Cité par Catherine Neveu et Maxime Vanhoenacker dans « La participation buissonnière... *Op.cit.* p.10.

⁸⁸ Neveu Catherine et Vanhoenacker Maxime « La participation buissonnière... *Op.cit.* p.10.

quand je suis arrivé en 2012, j'avais certes des projets plein la tête, j'avais certes des idées, j'avais certes déjà démarré le bénévolat dans certaines structures mais je n'avais pas encore ni le savoir-être ni les mots apposés sur les paroles que je pose actuellement. Je peux dire que j'étais pas autonome dans la démarche. Le Parlons-en a permis l'émancipation de ma parole et l'émancipation de ma parole a permis d'affiner mes argumentaires et d'affiner mon discours de manière à le rendre entendable. Et là du coup je suis devenu autonome dans la participation⁸⁹ ».

Cette seconde partie propose de s'attarder davantage sur le Parlons-en. Il sera notamment question de revenir sur ses origines dans le premier chapitre jusqu'à sa forme actuelle. Le second chapitre sera quant à lui l'occasion de proposer, à travers l'analyse des discours et des observations menées dans le cadre de ce travail de recherche, une interprétation des rapports à l'œuvre avec les institutions politiques locales.

⁸⁹ Extrait tiré de l'entretien mené avec A, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 20 mai 2021.

Chapitre 1. Être précaire et faire entendre sa voix ?

1.1 L'expérience buissonnière pour redonner la parole aux sans voix

Le Parlons-en, espace participatif non institutionnel, buissonnier, à l'œuvre depuis 2009 à Grenoble, est né d'échanges entre différents collectifs de personnes en situation de précarité. Il a d'abord pris appui sur des acteurs de la solidarité grenoblois avant d'être porté par les premiers concernés, les grands précaires eux-mêmes en 2015. Animé par le cabinet d'urbanisme associatif « Arpenteurs » jusqu'en 2015, il est aujourd'hui porté et animé par l'association « Parlons-en ». Organisée en gouvernance collégiale, ses membres sont des habitants ou anciens habitants de la rue, et des militants et salariés d'associations.

Depuis douze ans, le Parlons-en permet que ceux qui n'ont habituellement pas la parole la prennent afin que leurs voix soient prises en compte dans les actions collectives et le débat public. S'éloignant de la logique des espaces de participation sociale qui traitent de façon individuelle les questions liées à la pauvreté et à la grande précarité, le Parlons-en propose de réfléchir différemment à ces questions en adoptant une démarche singulière afin de permettre de sortir de la logique de réponse individuelle à des besoins de bénéficiaires. « *On essaie justement de désindividualiser toutes ces questions-là en créant un espace collectif de parole⁹⁰* ». Il s'agit également de changer les regards portés sur les habitants de la rue et de révéler toute la violence qu'ils subissent. En effet, nous avons pu voir combien les représentations négatives et la stigmatisation de la figure du pauvre étaient encore à l'œuvre à l'heure actuelle dans notre société.

Les sujets portés au débat lors des Parlons-en sont nombreux, variés, et viennent des personnes directement concernées par la grande précarité. Ils découlent des situations vécues par les personnes, notamment par celles ayant connu la rue ou y séjournant encore. D'un Parlons-en à l'autre, vont être mises au débat les questions liées aux conséquences de la vie à la rue, et des difficultés et réalités auxquelles sont directement confrontées les personnes. A la différence des dispositifs institutionnels descendants qui organisent l'expression des précaires, le Parlons-en est organisé par les grands précaires eux-mêmes afin que leur parole puisse trouver écho, résonner, et exister.

⁹⁰ Extrait tiré de l'entretien menée avec C, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021

1.1.a Une histoire démarrée à Dunkerque en 2000

Aux origines du Parlons-en grenoblois, une rencontre organisée en 2000 par la communauté d'Agglomération de Dunkerque en lien avec le réseau Capacitation Citoyenne, dont l'animation est assurée par l'association « Arpenteurs ». Ce réseau, qui réunit des collectifs citoyens de différents endroits de France et du monde, met en œuvre des actions solidaires, participatives ou démocratiques. Deux jours durant, des collectifs de la Région Nord-Pas-de-Calais et de l'Agglomération Grenobloise, et des groupes venus du Sénégal et du Brésil, vont se rassembler afin de valoriser leurs actions et engager une dynamique collective à partir de ces initiatives innovantes. Cet échange entre une douzaine de groupes de personnes précaires, leur envie de s'investir et de prendre leur place, feront de cet évènement le point de départ d'un cycle de rencontres entre les différents collectifs. S'en suivra, en 2005, un autre rassemblement à Roubaix, avec la venue de douze nouveaux collectifs, dont le « Parlons-en » de Charleroi en Belgique⁹¹.

Ces nouveaux participants deviendront des acteurs fondamentaux, en incitant le collectif présent à se saisir de l'occasion pour mettre en débat les questions essentielles qui les concernent. Ceux de Charleroi, qui pour la plupart sont des habitants de la rue, c'est ainsi qu'ils se nomment, lanceront les thèmes importants, notamment ceux liés aux droits fondamentaux, lesquels étant rarement pris en compte, obligent les personnes en situation de grande précarité à se débrouiller par elles-mêmes et à devoir davantage compter sur les réseaux de solidarité. Parallèlement, ils feront le constat qu'ils ne sont pas les mêmes qu'à Charleroi lorsqu'ils se battent au quotidien pour survivre et qu'ils ne sont pas écoutés. Parce que leurs idées ne peuvent exister dans un contexte d'exclusion, mais que leurs voix peuvent prendre de l'importance dans un tout autre contexte, il devient alors essentiel de transformer ce dernier. « *On constate que les habitants de la rue s'ils trouvent un cadre où ils se sentent réellement entendus, formulent très vite les questions essentielles et politiques que les politiques évitent continuellement*⁹² ». Ceci n'est pas sans rappeler la manière dont la question sociale concernant les sans-abri peine à trouver un véritable écho auprès des

⁹¹ Le « Parlons-en » de Charleroi en Belgique est un espace de dialogue entre les professionnels et les personnes du relais social Charleroi. Le relais social, créé en 2001, regroupe les principaux acteurs d'aide aux populations en situation de grande précarité. Il vise à mieux accompagner les personnes vulnérables en favorisant la coordination entre les services spécialisés.

⁹² Mahey Pierre, *Le Parlons-en ... Op.cit.* p.9.

pouvoirs publics, et une réelle prise en compte de leurs réalités, comme nous avons pu le voir précédemment.

1.2 La création du Parlons-en à Grenoble en 2009

En 2008, une trentaine de collectifs, dont dix structures grenobloises, seront réunis en Isère par le réseau Capacitation Citoyenne autour d'une rencontre « *Parlons-en cause toujours : le débat, qu'est-ce qu'on y gagne quand on est à la rue ?*⁹³ ». Construite autour de la question de la démocratie participative comme outil de changement pour les personnes précaires, le Parlons-en de Charleroi sera mis en avant sur cette thématique. Témoignant des bienfaits de cet espace d'échanges, les personnes à la rue de Charleroi présentes exprimeront en quoi au Parlons-en, leur parole est entendue, leur expertise reconnue, et le regard des professionnels se décale pour mieux reconnaître leurs compétences. Ils témoigneront de la façon dont cet espace, tout autant qu'il libère leur parole, leur redonne une place dans la société. Ces pratiques de la parole telles qu'elles apparaissent ici font également la démonstration que les personnes éloignées de la parole publique peuvent acquérir une visibilité et une force politique. En effet, la mise en lumière de problèmes débouchant également sur la mise en œuvre de solutions qui engagent directement les personnes à la rue. Il est en ce sens un lieu de conscientisation et d'action collective qui n'est pas sans rappeler le modèle radical de l'empowerment. Devenant un exemple, le Parlons-en de Charleroi inspirera et aidera à la création du Parlons-en Grenoblois.

1.1.b De l'importance de la légitimité...

C'est à l'issue de cette journée que des acteurs de la lutte contre la grande précarité grenoblois envisagent de créer un Parlons-en à Grenoble. Toutefois, aucune association ne se sent la légitimité de porter un tel projet, notamment au regard de leur position de prestataires de services vis-à-vis des personnes à la rue. Comment alors envisager de prendre en charge une telle aventure ouverte sur la parole des personnes qui sont les usagers de leurs structures, et qui en retour, peuvent également être critiques à leur égard ? Si aucune de ces associations ne prendra en charge cet espace, en revanche, toutes seront présentes dès sa création.

⁹³ Réseau Capacitation Citoyenne, Rencontre *Parlons-en ou cause toujours ? Le débat, qu'est-ce qu'on y gagne quand on est à la rue ?* Fontaine (Isère), 18 novembre 2008. Livret disponible sur le site Internet : <http://www.capacitation-citoyenne.org/livrets/violet/18nov.pdf>

Finally, the association « Arpenteurs⁹⁴ » which animates the network of Citizen Capacity se proposes to launch the experience. It will become the carrier and animator of the monthly meeting of the Parlons-en in Grenoble, and will launch the first session in December 2009. « *Les associations partenaires jouent le jeu et le Parlons-en gagne un premier pari important, les personnes impliquées sont présentes et adoptent le rendez-vous, les institutions emboitent le pas et délèguent assez régulièrement des représentants, les élus grenoblois se sentent concernés et facilitent notre installation chaque mois dans la grande salle de la maison de quartier du centre-ville⁹⁵* ». If the institutions will help financially the project for its implementation from 2009, however, the subsidies allocated in this framework will not be renewed in 2015, which will lead to the closure of the association « Arpenteurs ». This closure will lead to a transition to an autonomous management of the Parlons-en by those who live it, at the same time people on the street or former street people, volunteers and employees of associations working in the field of solidarity. « *Quand arpenteur a dit on est obligé de fermer boutique qu'est-ce que vous voulez faire, est-ce que vous pensez que le Parlons-en doit s'arrêter ? Et nous on a dit non pas question !⁹⁶* »

The Parlons-en will thus be structured as an association, with a « Collégiale » composed of a dozen people elected to manage executive decisions, while the assembly of the Parlons-en will be declared sovereign, important decisions being taken with the people present. « *Moi c'est ça qui me plaît c'est qu'on est tous au même titre, personne ne nous donne des ordres et s'il y a des décisions c'est à l'unanimité. Sinon, s'il y a des personnes qui sont pas d'accord on discute⁹⁷* ».

1.1.c ...pour faire émerger collectivement le changement

Thus, since December 2009, once a month, the Parlons-en opens its doors for two hours to all those who feel concerned by the issues of great precarity. It brings together residents or former residents of the street, social workers, volunteers of collectives and associations with a social and humanitarian character, elected officials, researchers, students. « *Voilà ouais, la parole des gens de la rue est recherchée mais la parole en face*

⁹⁴ Avec le soutien financier de la politique de la ville et de la Région, cette dernière souhaitant développer une expérience de participation des « sans voix », et avec l'aide de la Municipalité par la mise à disposition d'un espace adapté pour les rendez-vous mensuels et en dépêchant l'adjoint aux affaires sociales le plus souvent possible.

⁹⁵ Extrait tiré de l'émission *Le Lieu, quelles règles du jeu ?* diffusée sur Radio Grésivaudan le 21 janvier 2020.

⁹⁶ Extrait tiré de l'entretien mené avec F, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 23 mai 2021.

⁹⁷ Extrait tiré de l'entretien mené avec I, membre de la collégiale du Parlons-en, le 14 juin 2021.

*est recherchée aussi pour qu'on puisse échanger entre nous quoi. L'idée c'est de créer un lien qui puisse permettre d'avancer les choses pour les personnes de la rue quoi*⁹⁸ ».

Car l'objectif affiché du Parlons-en est de faire émerger, à partir des problèmes concrets et exprimés par les participants, une recherche de solutions collectives de changement, passant autant par la revendication d'une prise en compte par les pouvoirs publics ou les associations, que par la mise en œuvre de projets autogérés, autoportés par les gens concernés. Ainsi, en fonction des thèmes émergeant lors des rendez-vous mensuels, les membres de la Collégiale travaillent les questions qui en découlent afin d'organiser les prochains rendez-vous. « *On va travailler la question et on va faire venir, plutôt envoyer les invitations à bonne escient selon qui ça va concerner en face, des institutions, des administrations ou des élus* ».

Le Parlons-en, est dès son origine très indépendant et se revendique comme tel. Issu de la volonté des gens qui connaissent « la galère »⁹⁹, et basé sur leurs témoignages de vie, il propose chaque mois un nouveau sujet « *qui est à la conséquence d'un récit, d'une expérience, d'une injustice, d'une incompréhension vécue. En présence des personnes susceptibles de pouvoir agir sur le sujet, on débat, ça gronde, ça imagine puis si le fruit est mûr, on organise le changement*¹⁰⁰ ». Et c'est bien un changement qui est à l'œuvre grâce au Parlons-en. Depuis sa création, il a réussi, entre autres, à faire changer les horaires d'un lieu d'hébergement d'urgence, et permis que des dentistes créent un fauteuil pour les sans-droits. Ces expériences participatives sont ainsi transformées par les participants au sens entendu par Joëlle Zask, dans la mesure où « *une expérience advient quand un cours d'action est inventé en réponse à la difficulté éprouvée*¹⁰¹ ».

Le Parlons-en en ce sens s'inscrit dans le modèle radical de l'empowerment proposé par Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, le processus d'émancipation individuelle et collective visant un projet de transformation sociale. Exercé par « ceux d'en bas », on voit bien ici les correspondances avec les questions de justice et de changement social, tout autant que celles de conscientisation et de pouvoir. Car il est important que le Parlons-en ne devienne pas « *un cause toujours* », mais bien la porte d'entrée de pouvoir agir soi-même et collectivement pour permettre la transformation sociale. Cette initiative montre déjà une

⁹⁸ Extrait tiré de l'entretien mené avec I, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 14 juin 2021.

⁹⁹ Expression conférée qui se retrouve dans chacun des entretiens menés avec les membres de la Collégiale.

¹⁰⁰ Extrait tiré de l'émission *Le Lieu, quelles règles du jeu ?* diffusée sur Radio Grésivaudan le 21 janvier 2020.

¹⁰¹ Joëlle Zask *Participer, Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2011, p.50.

grande expertise, car elle offre un espace intermédiaire aux personnes à la rue, cogéré par les premiers concernés, qui dépasse la rigidité des espaces institutionnels limitant souvent la parole et l'action des personnes en situation de précarité.

1.3 Un espace entre parole et action

Le Parlons-en est donc un espace démocratique où les personnes en situation de grande précarité sont pleinement investies et parties prenantes, et plus encore depuis 2015 lorsque les personnes concernées se sont mobilisées pour continuer de faire exister et prendre en charge cet espace participatif.

Se situant entre la parole et l'action, il s'inscrit dans un mouvement propice à créer les conditions pour faire émerger des solutions. « *Certaines propositions permettent de faire évoluer les dispositifs existants, d'autres de construire des solutions*¹⁰² ». Depuis sa création, il a en effet permis l'émergence de collectifs devenus autonomes, et d'expérimentations avec les personnes de la rue. Le Parlons-en renverse ainsi les représentations portées sur les personnes en situations de grande précarité et de fragilité sociale qui nient leur capacité d'action comme nous avons pu le voir dans la première partie de ce travail.

1.1.a Un tremplin pour la parole publique

On peut en effet souligner l'expertise acquise par le Parlons-en pour la création d'un espace de débat avec les personnes concernées, qui laisse à chacun la possibilité de s'exprimer tout en respectant un climat de confiance, au sein du Parlons-en, mais également sur l'espace public. Car le Parlons-en est « *un lieu d'entraînement à la parole publique* », expression conférée et que l'on retrouve dans chacun des entretiens menés avec les membres de la Collégiale. Pour que la parole soit entendue, prise en compte, il est important qu'elle puisse résonner dans les sphères publiques. Le Parlons-en permet cela, comme en 2016 où il a expérimenté « Les 100 lieux des sans lieu », une journée de bricolage et de débat pour parler du mal-logement et porter les initiatives des gens à la rue dans l'espace public. En 2018, ce sera « Silence ! On parle ! », une scène ouverte sur la vie à la rue, installée dans le centre-ville de Grenoble durant toute une journée. Ce jour-là, des récits de vie sous forme de saynètes écrites et déclamées par les personnes elles-mêmes résonneront sur l'espace public.

¹⁰² Tiré de la plaquette de présentation du Parlons-en espace de débats - *Une parole partagée pour avancer contre la pauvreté. Parlons-en !* Janvier 2020, disponible sur le site internet du Parlons-en <https://lieugrenoble.wordpress.com/>

Si le Parlons-en se rapproche du community organizing en tant que projet d'émancipation des classes dominées, en revanche, il ne requiert pas l'intervention de professionnels pour l'apprentissage de leur propre expression. C lors de notre entretien nous dira à ce propos « *il y a aussi une tendance qui moi des fois me fait un peu peur de dire « on va donner la parole aux gens, on va apprendre aux gens à parler ». Il y a déjà une contradiction je pense quand on délègue à des professionnels ces questions-là, il y a une contradiction je trouve dans le truc de dire si le cadre est posé par des gens qui sont des blancs éduqués, enfin je caricature là, c'est que le vers est dans le fruit (rires). Non seulement les gens ils n'ont pas besoin d'apprendre à s'exprimer, mais en plus ils sont capables de porter eux-mêmes le cadre de l'expression*¹⁰³ ».

1.1.b La naissance de collectifs autonomes

Plusieurs sujets traitant directement des sujets vécus par les personnes à la rue ont pu se faire entendre et trouver écho au sein des espaces de débats du Parlons-en. De ces récits ont pu naître des collectifs, accompagnés par le Parlons-en et devenus autonomes par la suite.

En 2011, le Parlons-en a accompagné la création du collectif « Mort de rue¹⁰⁴ » pour que les personnes qui meurent à la rue ne soient plus oubliées et qu'elles puissent bénéficier d'un enterrement dans la dignité. L'un des déclencheurs avait été une succession de décès en 2010 et 2011 de personnes vivant à la rue, et le sentiment d'indignation qui en avait découlé. Le collectif grenoblois, réuni pour la première fois en novembre 2011, est aujourd'hui autonome et indépendant. En 2011 encore, ce sera « La piscine - fabrique de solutions pour l'habitat », partant de la revendication des personnes sans toit d'utiliser leur savoir-faire et d'avoir un lieu pour pouvoir faire. Durant trois ans, elle a réuni des personnes à la rue, des architectes, des juristes, des travailleurs sociaux, des étudiants, des bénévoles, des militants associatifs. Elle a fermé ses portes en 2014 suite au non-renouvellement de son bail précaire. La « Caboterie » en 2015, lieu d'hébergement temporaire et gratuit pour animaux, né du constat que lorsqu'on est sans-abri ou en grande précarité, ne pas pouvoir faire garder son animal peut être un obstacle pour mener à bien des démarches administratives, accéder aux soins,

¹⁰³ Extrait tiré de l'entretien mené avec C membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021.

¹⁰⁴ Composé de personnes SDF et de militants associatifs, il organise des commémorations pour toutes les personnes sans domicile décédées dans l'année, interpelle sur les conditions de vie des habitants de la rue, informe sur les conditions d'inhumation des personnes sans ressources financières, sur les procédures à suivre, les lois et les pratiques, rend hommage et participe aux obsèques des défunts seuls ou isolés, diffuse les annonces de décès auprès d'un vaste réseau d'acteurs et entretient les carrés communs pour permettre un enterrement dans la dignité.

trouver un emploi, se déplacer ou pour participer à des activités. Enfin, en 2016, la création de « La maison conventionnée - Le Tremplin », lieu de vie permettant à des jeunes sans logement avec animaux de se poser, d'habiter ensemble, de faire leurs démarches administratives le temps de trouver des solutions pérennes. Le Parlons-en les a accompagnés à se constituer en association « Le Tremplin », l'emménagement a eu lieu fin 2017, l'aventure a duré jusqu'en janvier 2020. « *Tu vois c'est de leur propre initiative qu'ils ont dit pourquoi on monte pas ce projet, nous derrière on les a suivis et on les a accompagnés pendant deux ans*¹⁰⁵ ».

Le Parlons-en se tient aujourd'hui au « Lieu des habitants de la rue et de la ville », espace d'accueil pour et par les personnes à la rue, lieu de croisements et de coopération de nombreux acteurs et de personnes concernées, ce qui lui donne d'autant plus de sens, que ce nouvel espace s'inscrit dans un processus de construction collective plus large.

1.1.c Le Lieu des habitants de la rue et de la ville : l'ouverture d'un nouveau chapitre

*« Nous avons tout au long de cette année marché parfois en funambule entre deux lignes fortes : affirmer les principes qui fondent l'association Parlons-en, à savoir la conviction que c'est par la parole, le débat et l'organisation collective des personnes touchées par l'exclusion que des lignes peuvent bouger dans une société inégalitaire, et tenir le quotidien, gérer un nouveau local avec tous les enjeux matériels et financiers que cela implique, et dessiner collectivement les contours du Lieu*¹⁰⁶ ».

La création du Lieu est donc le fruit d'un long processus de réflexion et de construction collective issus du Parlons-en, et en appui de l'expérimentation « La Piscine- fabrique de solutions pour l'habitat ». Elle se fonde d'abord sur le besoin des personnes à la rue de se retrouver, et d'avoir un espace à elles pour « faire ». Les participants ayant mis en avant leur désir de pouvoir exercer leurs capacités à réaliser par eux-mêmes des projets. « *Quand on est à la rue, on a pas toujours été à la rue, on a même eu quelques fois un métier et des qualifications*¹⁰⁷ ». Ce besoin est aussi lié au contexte des accueils de jours qui, dispersés au sein de l'agglomération, et offrant chacun différents services, compliquent l'organisation de la vie quotidienne pour les personnes à la rue. En effet, en situation d'errance ou de grande

¹⁰⁵ Extrait tiré de l'entretien mené avec I, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 14 juin 2021.

¹⁰⁶ Association Parlons-en, rapport d'activité 2020, p.3.

¹⁰⁷ Mahey Pierre, *Le Parlons-en... Op.cit.* p.41.

précarité, les personnes sont amenées à passer de lieux en lieux pour procéder à leurs démarches administratives, poser leurs affaires, manger, se laver, se mettre à l'abri, dormir, se soigner. Le Lieu répond ainsi au Parlons-en et le complète : après un espace pour « dire », la nécessité d'avoir un espace physique et repérable dans la ville, pour « faire » a été affirmée avec force.

Proposé à plusieurs institutions dès 2015 par l'association Parlons-en, le projet de création du Lieu ne trouvera cependant pas écho. Le projet n'étant pas défini comme un lieu répondant à une fonction sociale classique apportant des réponses à des besoins primaires (se mettre à l'abri, se nourrir, se soigner), mais davantage comme un lieu d'émergence de projets ne pouvant être définis à l'avance, et qui plus est, où les aidants sont aussi des aidés, les institutions ne seront pas favorables pour l'aide à la création d'un tel lieu. Nous proposons d'interpréter cela comme une difficulté de la part des institutions publiques à ne penser la question sociale que dans une logique d'offre institutionnelle, rejetant ainsi les propositions singulières et alternatives proposées par les personnes elles-mêmes. *« On était pas entendu quand on le proposait à la Ville à la base ou quand on le proposait à la Métropole ou à d'autres financeurs qui portent ce genre de projets. Jusqu'au moment où la ville est venue nous rencontrer en disant voilà on monte un Budget participatif, et elle nous a expliqué les bienfaits du budget participatif pour ce genre de projets, et là le Lieu a été à Grenoble un petit peu le fer de lance des projets solidaires au Budget participatif. Parce que c'était pas encore donné à l'époque que le budget participatif puisse servir à des collectifs ou des associations¹⁰⁸ ».*

En effet, la municipalité proposera à l'association de présenter le projet à l'édition 2017 du Budget participatif, en le soumettant au vote des Grenoblois. L'association répondra favorablement à cet appel du pied de l'institution et organisera sa campagne pour et avec les personnes concernées. Sur la plaquette de présentation du projet du Lieu, on pouvait lire : *« On manque de structures d'accueil, mais on manque aussi d'espaces pour se rencontrer, fabriquer, s'organiser, débattre, réunir des capacités d'action¹⁰⁹ ».*

Lors de notre entretien, I nous dira à ce propos : *« On est allé le défendre, on a fait des campagnes, on a suivi toutes les campagnes, en fait tous les lieux où il y avait les habitants qui venaient rencontrer les différents projets et donc on a tout suivi on a fait des campagnes*

¹⁰⁸ Extrait tiré de l'entretien mené avec A, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 20 mai 2021.

¹⁰⁹ Présentation du projet « Le Lieu » dans le cadre de la campagne du budget participatif de 2017, visible sur le site Internet du Parlons-en : <https://lieugrenoble.wordpress.com/>

nous-mêmes avec les SDF. On les a incités à voter au Budget participatif, à s'inscrire sur la liste du CCAS pour pouvoir voter, on a fait tout un travail en amont justement pour les SDF, pour qu'ils puissent avoir droit à leur vote aussi, et du coup on a eu le premier prix¹¹⁰ ». Cette expérience montre en quoi les personnes en situation de grande précarité sont capables de s'organiser, de se mobiliser et de mobiliser les personnes concernées, qui plus est les personnes les plus fragilisées socialement. La forte mobilisation tout au long de la campagne aura permis la mobilisation et le vote d'une centaine de personnes vivant à la rue, ce qui renverse ainsi la tendance de la difficulté de ces dernières de prendre part à la vie démocratique.

Grâce à cette forte mobilisation et à l'intérêt des habitants pour ce projet, le Lîeu sera élu grand projet¹¹¹ par les Grenoblois. Après les travaux de réhabilitation des lieux par la municipalité¹¹², menés en concertation avec l'association Parlons-en et les personnes concernées, le Lîeu ouvrira finalement ses portes en janvier 2020. *« Les Grenoblois ont dit oui aux gens de la rue, politiquement c'est intéressant ¹¹³ ».* En ce sens, le Parlons-en semble avoir acquis une certaine légitimité auprès du grand public, le fait d'avoir été élu par des habitants semble être la démonstration que le regard porté sur les sans-abri se transforme, au point de leur accorder une place à part entière dans la cité, les habitants de la ville ayant voté pour le projet des habitants de la rue. Le Parlons-en en quelque sorte semble avoir réussi son pari de faire changer le regard sur les personnes à la rue. Cependant, cette pratique n'impliquant qu'une partie relativement faible de la population (3500 personnes), cette interprétation ne peut toutefois être portée comme une généralisation.

D'une certaine façon, on peut également voir une forme de reconnaissance de la part de la municipalité pour le Parlons-en en tant que collectif citoyen capable de proposer et porter un projet citoyen de grande ampleur. Car le Parlons-en, tout comme le Lîeu, sont avant tout des espaces de citoyenneté. Cette qualité est en effet revendiquée par le Parlons-en, être reconnu comme un espace citoyen permettant un véritable ancrage en tant que tel. *« On dispose d'un endroit non pas sur la base d'une politique sociale, mais sur la base de questions de citoyenneté et de démocratie locale, ça change la donne¹¹⁴ ».*

¹¹⁰ Extrait tiré de l'entretien mené avec I, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 14 juin 2021.

¹¹¹ Lauréat de l'édition 2017, le projet obtient 1678 voix sur les 3500 votants inscrits.

¹¹² Le budget alloué par la Municipalité pour la réfection des locaux municipaux mis à disposition de l'association s'élèvent à 260 000 euros sur un budget total de 800 000 euros mobilisés pour l'ensemble des projets.

¹¹³ Extrait tiré de l'entretien mené avec PL, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 24 mai 2021.

¹¹⁴ Idem.

Cependant, ces pratiques peuvent être questionnées. Comme nous avons pu le voir précédemment, le projet n'avait jusque-là pas réussi à trouver écho auprès des institutions. Soumettre le projet au vote des habitants, et donc le mettre en concurrence avec d'autres projets solidaires ne serait-il finalement pas une façon pour la municipalité de se dédouaner en cas d'échec, tout autant que de renvoyer de façon implicite cette responsabilité à l'association ? Le Budget participatif demeure toutefois une évolution dans la manière de redonner du pouvoir aux citoyens, la démocratie participative dans ce cadre visant un « *objectif d'égalité politique et de justice sociale. Les dispositifs articulant la démocratie représentative avec des mécanismes d'implication directe des habitants dans la prise de décision sont ainsi censés démocratiser l'accès à l'espace public et assurer une meilleure redistribution des ressources publiques*¹¹⁵ ». Toutefois, cette pratique n'échappe pas à la mise en concurrence des projets « dits de solidarité » par la municipalité. Les questions de solidarité se retrouvant ainsi à l'approbation des citoyens, qui plus est, d'une partie relativement faible de citoyens. Dans ce cadre, la dimension inclusive des plus éloignés de la parole publique reste encore faible. Si le Parlons-en a réussi à mobiliser une centaine de personnes concernées pour aller voter, la participation dans ce cadre donne généralement accès à la décision à des citoyens souvent déjà inclus dans les mécanismes représentatifs traditionnels (Nez, 2010).

Aujourd'hui l'association Parlons-en gère le Lîeu, qui, loin d'être un dispositif fonctionnel, ne se superpose à aucun des dispositifs existants qui prennent en charge la restauration, l'hébergement, l'hygiène ou la santé des personnes en situation de grande précarité. Comme le Parlons-en, sa mission est d'abord celle de la rencontre, de la mise en lien, de la citoyenneté, de l'émergence de projets et tout ceci par et pour les personnes concernées. Revendiquée comme une « coquille vide », celle-ci se devant de privilégier la disponibilité, la capacité à accueillir et accompagner des projets imprévisibles et qui sont issus d'initiatives des personnes concernées et investies. C'est « *un espace suffisamment disponible pour que des idées et des projets y trouvent leur place, un lieu qui s'invente au fur et à mesure et se remplit des envies et des propositions de chacun*¹¹⁶ ».

¹¹⁵ NEZ, Héroïse, « La démocratie participative face à l'idéal d'inclusion politique et sociale : une comparaison des Assises de la ville de Bobigny et du Budget participatif à Belo Horizonte ». *Cahiers du Brésil Contemporain*, Maison des Sciences de l'Homme. Centre de Recherche du Brésil contemporain, 2010, pp.257-282. p.257.

¹¹⁶ Site Internet du Parlons-en : <https://lieugrenoble.wordpress.com/>

Le Parlons-en est ainsi passé d'un espace de débat deux heures par mois à un fonctionnement inscrit dans un lieu permanent en maintenant la pleine responsabilité du projet par les personnes concernées. Et ce qui détermine la couleur du Lieu, c'est sa capacité à inclure le plus grand nombre dans sa définition et son fonctionnement. Les premiers mois d'ouverture ayant permis de lancer une dynamique associant de nouvelles personnes au-delà du collectif porteur initial. Des ateliers ont ainsi été organisés pour rédiger une charte, un règlement intérieur, un livret de fonctionnement et une convention pour les personnes demandant une mise à disposition. A bien des égards, il est possible de faire un parallèle avec les Conseils de Vie Sociale instaurés par la loi de 2002-2¹¹⁷, invitant les usagers à participer au fonctionnement des lieux et espaces qui les prennent en charge. Lors de l'Assemblée Générale de l'association à laquelle nous avons participé, un membre de la Collégiale, travailleur social au sein d'un accueil de jour, reviendra sur la difficulté des structures de l'urgence sociale à véritablement faire vivre les CVS, quand le Parlons-en, de son côté parvient à mobiliser les grands précaires depuis douze ans. *« On est leur CVS qu'ils n'ont pas ! On est le CVS de la rue, et en plus très clairement ça revient à faire pression quand même sur les structures qui devraient en avoir un mais qui fonctionnent plus ou moins parce qu'elles savent que des membres, des personnes qui sont chez eux, elles ont un espace. Parce qu'on va mettre depuis le début nos affiches chez eux, les centres d'accueil de jour, d'accueil d'urgence, CCAS, associations diverses et variées. Donc ça fait douze ans que les gens voient une affiche Parlons-en, le titre n'a pas changé, il a peut-être un peu évolué mais en gros il y a un endroit où on peut parler »*, comme le rappellera également PL lors de notre entretien.

Les « jeudi du Lieu » ont également été lancés, autant d'espaces de rencontres permettant de distinguer les temps où peuvent être proposés des projets, préparer les débats du Parlons-en, discuter les questions, les problèmes et les conflits liés au quotidien du Lieu. Ayant participé à un temps « Parlons-Lieu », nous avons pu observer l'énergie qui s'y déployait, la place faite à chacun, et l'ouverture au plus grand nombre pour continuer d'inventer les solutions propres à redonner du sens et de la force aux personnes concernées par la grande précarité. Ce jour-là, le responsable de l'école d'architecture à l'écoute pour développer avec les étudiants des projets d'aménagement du Lieu pensés avec les premiers concernés, tout autant que la préparation de la convention pour l'accueil d'étudiants en travail social à la rentrée

¹¹⁷ La loi du 24 mars 2014 (article 40) pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) est venue réaffirmer la participation des personnes sans domicile aux politiques et aux dispositifs qui les concernent.

montrent en quoi le Parlons-en et le Lîeu sont devenus des espaces incontournables où se mêlent les savoirs des uns et des autres, indispensables à la construction d'actions collectives. Ce croisement des savoirs n'est pas nouveau, il est à l'œuvre depuis les débuts du Parlons-en, bien avant que les pouvoirs publics n'aient ouvert cette base réglementaire à l'ensemble du champ de l'action sociale.

Chapitre 2. Le Parlons-en et les liens à l'œuvre avec les institutions locales, quelle place pour la parole des exclus ?

2.1 Inverser le système de domination

Marion Carrel¹¹⁸, à travers ses recherches ethnographiques menées dans les quartiers d'habitat social a montré comment la question participative se déclinait et de quelle manière l'injonction participative s'imposait aux habitants. En effet, lorsque la participation n'est pas organisée et pensée dans une logique de co-construction de l'intérêt général avec les habitants, mais dans une logique traditionnelle de démocratie représentative classique et descendante, elle devient dans ce cadre contre-productive. Cela notamment au regard de la place que les élus et techniciens prennent, et celle laissée aux habitants. Les premiers, installés en tribune, monopolisant la parole pour présenter leurs projets, tandis que les seconds, devant attendre leur tour pour prendre la parole, s'expriment comme ils le peuvent face à un langage souvent difficilement pénétrable et rarement remis en cause. Ceci n'est pas sans rappeler les propos de C, membre de la Collégiale du Parlons-en lors de notre entretien, « (...) *la grammaire légitime de la participation, l'institution a aussi son jargon, sa langue et c'est pas celle-là qu'elle réinterroge* ».

En effet, dans ces instances, où l'animation n'est généralement pas organisée par un tiers neutre, et où les problèmes vécus par les habitants trouvent rarement leur place, le débat est souvent perturbé, « *il part dans tous les sens, on commence à claquer la porte, à parler des pigeons etcetera*¹¹⁹ ». Ces situations que Marion Carrel décrit comme très typiques des réunions publiques telles qu'elles sont vécues dans les quartiers populaires, mais également dans tout autre dispositif institutionnel, renforcent les stéréotypes que peuvent avoir les uns sur les autres. Entendre les habitants s'exprimer dans d'autres codes confortent l'idée selon laquelle les habitants ne sont pas perçus comme capables de participer et de construire l'intérêt général. Ceci faisant écho à ce que nous dira PL « *mais ça c'est en gros, ils se disent ils savent pas, ils sont incapables, ils peuvent pas participer* », tout autant qu'aux propos de C, lors de nos entretiens « *faut avoir les codes, parfois même l'apparence, j'ai l'impression*

¹¹⁸ Carrel Marion, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS éditions, 2013, 270 p.

¹¹⁹ Marion Carrel, invitée de France Culture, dans la suite dans les idées : *la participation politique, injonction ou levier ?* Emission du 7 décembre 2013.

sinon on t'écoute moins » Ceci rejoint les idées de Pierre Bourdieu qui expliquait comment la langue des dominants, désignée comme légitime, devient une arme de discrimination.

Pour les citoyens, habitants ou usagers des dispositifs des politiques sociales, ne pas se faire entendre sur les choses qui les concernent dans des instances qui pourtant les invitent à participer, renforce ainsi chez eux l'idée que leur parole n'est pas légitime à être entendue et encore moins reconnue, renvoyant à une forme d'indifférence à leur égard, accentuée par le manque de prise en compte de leurs réalités. « *T'avais plus l'impression que c'était les politicards qui donnaient leurs idées que les citoyens eux-mêmes quoi, c'est pour ça que j'ai vite arrêté*¹²⁰ ». Non seulement les habitants, les citoyens, finissent par désertier ces espaces, « *si c'est un cadre contraint, si je n'ai pas mon mot à dire dessus je suis comme n'importe quel autre habitant, participer ne sert à rien, on ne fait rien de ma parole. Je viens une fois, deux fois, trois fois, la quatrième fois je me casse et tu n'es pas près de me revoir*¹²¹ », mais en plus les stéréotypes qu'ils peuvent avoir envers les institutions et leurs représentants se renforcent avec davantage de force. Le terme péjoratif de « *politicard* », ainsi que celui de « *politocard*¹²² » pour désigner les représentants politiques laissent entendre une forme de défiance et de manque de confiance à leur égard. Comme le souligne Marion Carrel, ces stéréotypes et représentations véhiculés des deux côtés finissent par produire un monde dans lequel il y aurait d'un côté des professionnels de la politique qui savent faire et de l'autre côté des gens qui subissent, et qui, par répercussion, finissent par se sentir incompetents pour aborder ces questions.

2.1.a Sortir de l'alternative se taire ou être parlé

En participant pour la première fois à un Parlons-en, nous avons pu observer en premier lieu que ce rendez-vous mensuel parvenait à réunir autour de son cercle de parole un très grand nombre de personnes. Ce jour-là, une cinquantaine de personnes présentes, dont une majorité de personnes concernées par la grande précarité, quasiment autant de femmes que d'hommes, et quelques chiens, car ils sont acceptés, c'est une des règles adoptées dès les origines du Parlons-en. Les autres, des travailleurs sociaux, des collectifs citoyens, des étudiants, des chercheurs, et des représentants d'institutions publiques (élus ou techniciens).

¹²⁰ Extrait tiré de l'entretien mené avec I, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 14 juin 2021, en référence à sa participation à une instance participative portée par une collectivité territoriale.

¹²¹ Extrait tiré de l'entretien mené avec PL, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 24 mai 2021,

¹²² Expression tirée de l'entretien mené avec F, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 23 mai 2021.

Et puis au centre du cercle de parole, une personne de Radio Grésivaudan, le Parlons-en faisant l'objet d'émissions diffusées sur leurs ondes¹²³. Car ce qui se dit dans le cadre du Parlons-en, en tant que parole publique doit résonner plus loin que dans le seul espace de la rencontre.

Chaque rendez-vous mensuel du Parlons-en se déroule toujours de la même manière, il débute par une présentation générale du dispositif, permettant ainsi aux nouveaux venus de savoir où ils sont et de quoi il est question. Chaque séance s'ouvre sur cette présentation « *Le Parlons-en est un rendez-vous mensuel ouvert à tout le monde, qui rassemble plus particulièrement les personnes en grande précarité, SDF ou anciens SDF, personnes handicapées, isolées, les professionnels ou bénévoles de structures ou institutions concernées par la précarité, des élus ou des citoyens intéressés ou concernés, pour énoncer, dénoncer, et tenter de trouver des solutions aux problèmes que rencontrent ces publics quotidiennement*¹²⁴ ». Puis vient le moment de préciser quelques règles de fonctionnement, proposées et adoptées dès l'origine du Parlons-en de façon collective avec les premiers concernés. Le respect de la parole de chacun, le refus des attaques personnelles et nominatives, enfin, si la présence des chiens est autorisée, en revanche pas de place pour l'alcool. Tout au long de la séance, un membre de la Collégiale prend des notes qui serviront au compte-rendu, ce dernier permettant de « faire trace ». Principal support de communication et de mobilisation mensuelle, il est disponible sur le site du Parlons-en, et envoyé à une liste de diffusion intégrant tous les participants depuis l'origine du Parlons-en et toutes les personnes concernées et intéressées. Une version papier du Parlons-en précédent est disponible à l'entrée de la salle, et est distribuée chaque mois dans les accueils de jour.

Ici, contrairement aux dispositifs participatifs portés par les institutions, pas de tribune pour les sachants ni d'auditoire pour le public, « *il n'y a pas de savoir de sachant qui vient parler et donner la parole au bon peuple* » comme a pu en témoigner PL lors de notre entretien, mais une discussion entre citoyens, un partage d'expériences et de réflexions sur des sujets qui concernent les grands précaires eux-mêmes. Tout le monde est à égalité, les personnes concernées par la précarité ne sont pas représentées par un travailleur social, elles parlent pour elles-mêmes. Pierre Bourdieu, dans ses travaux, expliquait en quoi les pauvres n'ont

¹²³ Depuis octobre 2018, le Parlons-en est diffusé sur Radio Grésivaudan le 4^{ème} mercredi du mois, disponible en ligne sur le site Internet de Radio Grésivaudan <http://www.radio-gresivaudan.org/>

¹²⁴ Présentation faite par un des membres de la Collégiale du Parlons-en.

pas d'autres alternatives que de se taire ou être parlés. Au Parlons-en, ils sortent ainsi de cette alternative.

Les interventions de chacun se passent au sein du cercle, offrant ainsi une équivalence de parole et d'écoute à tous. Chacun ayant le droit de prendre la parole, mais également de garder le silence, de décliner son nom ou de rester anonyme, d'aller et venir à condition de respecter les prises de parole de chacun et permettre l'écoute. Les membres de la Collégiale en étant les garants, ils assurent la circulation de la parole en faisant passer le micro. *« C'est l'un des rares endroits où il est quasiment impossible que quelqu'un fasse un tunnel d'intervention et donc instaure un rapport de domination, et j'ai vu faire soit avec des élus soit avec des responsables associatifs (...). Les mettre à égalité avec les personnes concernées ça change la donne¹²⁵ ».*

Organisé dans une forme horizontale de la parole, le Parlons-en est proposé et animé par ceux « d'en bas ». Cela permet d'inverser le système de domination, les élus et les professionnels qui participent se retrouvant face à « *une parole et un fonctionnement incarné* » nous dira PL à ce propos lors de notre entretien. Effectivement, nous avons pu observer que la parole des précaires est crue, franche, directe et sans filtre, agissant comme révélateur des violences qu'ils subissent. Certaines personnes ce jour-là laisseront entendre leur colère et leur indignation au regard de la situation vécue par les familles qui, aidées par des associations militantes, avaient réquisitionné des appartements vides appartenant à la municipalité faute de solution, et dont le chauffage, ainsi que l'électricité avaient été coupés, malgré l'hiver et le nombre d'enfants en bas-âge présents. *« Voilà il y a des réactions des gens de la rue des fois épidermiques (...) mais voilà c'est ça aussi une culture, une habitude de vie, de parler un peu directe quoi¹²⁶ ».*

2.1.b Transformation de la violence en conflit démocratique

L'objectif du Parlons-en n'est pas d'éviter le conflit mais au contraire de le laisser s'exprimer. Le conflit permet en effet de « rendre visible la violence » qui existe dans la société, ce qui est essentiel pour combattre ses causes, et plus encore, lorsque l'on vit dans une situation de grande précarité. *« On veut donner de la force aux colères et aux paroles*

¹²⁵ Extrait tiré de l'entretien mené avec PL membre de la Collégiale du Parlons-en, le 24 mai 2021.

¹²⁶ Extrait tiré de l'entretien mené avec G membre de la Collégiale du Parlons-en, le 28 mai 2021.

*des gens, parce que forcément c'est obligé de refuser ce qui se passe*¹²⁷ » renforce ainsi cette idée.

En effet, nous avons pu observer que l'espace de débat du Parlons-en devenait le lieu où il devient possible de faire vivre les conflits d'intérêts en partant des situations vécues par les personnes directement concernées par la grande précarité. Il peut être ici fait un parallèle avec le processus de transformation de la violence en conflit démocratique au sens entendu par Hannah Arendt. Selon elle, la violence combinée à l'impuissance restreint les individus isolés à devenir « *des sans voix et des sans paroles*¹²⁸ ». Œuvrant pour la réhabilitation de la politique au sens de la *polis* des Grecs de l'Antiquité, la politique devant être entendue comme expression de la puissance des hommes agissant en commun, réactivant des espaces et des temps de réflexion et de parole afin de « *pouvoir agir de concert*¹²⁹ ». Dans ce cadre, le conflit démocratique s'incarne dans la confrontation d'arguments sur des scènes publiques, contrairement à la violence qui ne permet pas le débat public.

2.1.c Le savoir expérientiel pour amener le changement

Nous avons pu observer que le Parlons-en a ceci de singulier, que les sujets mis au débat tiennent lieu de la réalité et du vécu des personnes à la rue ou y ayant séjourné, et de toutes celles et ceux vivant des situations de (grande) précarité. « *Il y a toujours eu un noyau fort autour des personnes à la rue qui savaient de quoi elles parlaient quoi*¹³⁰ ». Le fonctionnement du Parlons-en est à l'opposé de la logique des institutions, la tendance s'inverse, nous ne sommes plus dans un dispositif participatif descendant ciblant les citoyens, les habitants ou les usagers bénéficiaires des dispositifs sociaux, mais bien dans un espace de débat où les grands précaires eux-mêmes invitent les institutions et leurs représentants à venir participer et à débattre autour de sujets qui les concernent directement. « *Mais c'est toute la question d'être aussi acteur de la façon dont comment les choses s'organisent, se gèrent, puisque de toutes façons moi je crois vraiment à ça. C'est par le vécu en fait et le savoir d'expérience qu'on est le mieux à même de dire comment on pourrait améliorer les choses*¹³¹ ». En effet, comme le souligne Marion Carrel, le savoir des personnes

¹²⁷ Extrait tiré de l'entretien mené avec C, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021.

¹²⁸ Arendt Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, citée par Marion Carrel dans « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, 2017/3, n° 19, pp. 27-34, p.29.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Extrait tiré de l'entretien mené avec C, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021.

¹³¹ Extrait tiré de l'entretien mené avec F, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 23 mai 2021.

en situation de grande pauvreté, souvent méconnu, est à même d'apporter « *un éclairage inédit à la compréhension des dysfonctionnements institutionnels* ¹³² ».

Le Parlons-en fait ainsi la démonstration que la parole peut être ascendante et partir des réalités vécues et du savoir acquis par ces expériences de vie. « *La description ethnographique du déroulement de ces réunions, qui se déploient dans un style général favorisant largement les expressions personnelles, met en lumière la façon dont émotions et règles entrent constamment en rapport réciproque pour donner au débat sa dynamique propre. C'est également cette relation entre émotions et règles qui permet ou non que le débat puisse porter des pistes d'actions collectives* ¹³³ ».

Le Parlons-en n'est donc pas sans rappeler le modèle radical de l'empowerment proposé par Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener présenté dans la partie précédente. Nous voyons bien les correspondances qui peuvent exister. En effet, le modèle radical s'exerçant par « ceux d'en bas », en appui des forces et des ressources à la fois individuelles et collectives des participants, notamment sur leurs savoirs d'expérience, indispensables à la construction d'actions collectives concrètes en réponse aux violences qu'ils subissent. Comme le modèle radical de l'empowerment qui prône pour un renversement des représentations sur les « opprimés », le Parlons-en se donne pour objectif de changer les regards portés sur les habitants de la rue et de révéler toute la violence qu'ils subissent afin de développer et révéler leur pouvoir d'agir à travers l'action collective pour lutter contre les discriminations et les injustices dont ils sont victimes.

2.2 Entre revendication d'initiative et de liberté et besoin de reconnaissance institutionnelle

Depuis douze ans qu'il est à l'œuvre, le Parlons-en en n'a jamais cessé de rassembler tous ceux qui sont concernés par la grande précarité. En effet, pour faire évoluer les choses, il ne faut pas rester dans l'entre-soi, créer une assemblée constituée d'une seule catégorie du public reviendrait à le désigner et l'enfermer. Les analyses des discours ont montré en quoi, pour que la parole des précaires puisse exister, il était important de ne pas rester dans l'entre soi, la présence de tous les acteurs institutionnels (associatifs, politiques) ou non (collectifs citoyens etc...) était recherchée. « *On fait gaffe à pas créer un « nous » trop clair pour pas*

¹³² Carrel Marion, « Injonction participative... *Op.cit.* p.28.

¹³³ Brayer Laure, Pecqueux Anthony, « Chapitre 2. Le Parlons-en comme espace de circulation », dans : Loïc Blondiaux éd., *La démocratie des émotions. Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects*. Paris, Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats », 2018, p. 67-91. (Résumé).

refermer non plus. Parce que nous on tient à ce que le Parlons-en en tant qu'espace de débat c'est un espace où il y a les élus où il y a les institutions et que le « nous » ben c'est aussi l'élu à l'action sociale qui arrive, la direction de la police municipale (...), justement tout notre boulot c'est de préserver la multiplicité des points de vue y compris politiques avec certains garde-fous quand même¹³⁴ ».

2.1.d Sur un fil de funambule

Si l'analyse des discours a mis en avant la nécessité de convier toutes les institutions, en particulier les représentants des pouvoirs publics aux espaces de débat, toutefois, elle laisse apparaître une certaine prudence dans les rapports et les liens entretenus avec les institutions publiques. Le terme de « *funambule* », qui se retrouve dans plusieurs entretiens est révélateur de ce qui se joue ici. Les membres de la Collégiale qui portent l'association Parlons-en apparaissent en effet comme pris en tenaille entre deux logiques qui peuvent, à certains égards se révéler contradictoires. D'un côté la revendication forte d'une indépendance, d'une liberté d'action et d'une autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, et de l'autre, la recherche d'une certaine forme de reconnaissance institutionnelle. « *Sur la question de la place des financements et du Parlons-en dans l'institutionnel ça a toujours été un fil de funambule un peu que l'on tient entre cette volonté d'autonomie et cette volonté d'être reconnu comme quasi une mission de service public, en fait comme un espace précieux dans une ville, on tient sur cet entre-deux¹³⁵ ».*

2.1.e L'indépendance financière revendiquée comme la clé de l'autonomie

L'indépendance financière apparaît en effet dans les discours comme étant la clé pour que l'association puisse rester libre et autonome. Être indépendant financièrement se révélant nécessaire afin de garantir un fonctionnement autonome, une parole associative libre, mais également pour garantir la liberté de parole de chacun au sein des espaces de débat mensuels, tout autant que pour garantir la pérennité de l'association.

Cette indépendance et cette autonomie sont en partie garanties par l'énergie consacrée par les membres de la Collégiale, par le fort engagement de nombreux bénévoles, de divers

¹³⁴ Extrait tiré de l'entretien mené avec C, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021.

¹³⁵ Idem.

partenariats avec différentes associations et de dons de certaines d'entre elles¹³⁶. Cependant, l'association Parlons-en bénéficie de quelques subventions publiques¹³⁷. « *Ouais y'a eu quelques années où finalement on est parti avec pas grand-chose et si on a pris un statut associatif c'était aussi dans la logique de pouvoir demander des financements, publics ou de fondations* ¹³⁸ ». Mais il serait réducteur de laisser entendre que le choix du statut associatif n'avait été motivé que par la possibilité de recourir à des subventions, au contraire, il permet de revendiquer une existence associative propre, et une reconnaissance en tant que partenaire à part entière et interlocuteur privilégié des institutions, c'est en tous cas ce qui ressort largement des entretiens.

Et il est vrai que si l'association bénéficie de financements publics, néanmoins il ne s'agit pas de financements fléchés sur un poste ou sur son activité comme cela avait été le cas à l'époque de l'association Arpenteurs. En effet, l'association Arpenteurs dépendait de subventions émanant d'appels à projets qui permettaient le financement de trois postes dédiés à la gestion et à l'organisation du Parlons-en, ainsi qu'à l'organisation de différents événements sur l'espace public. Mais l'arrêt de ces subventions avait entraîné la fermeture de l'association. Lorsque les personnes concernées ont décidé de porter elles-mêmes les espaces de débat du Parlons-en, cela s'est fait à titre bénévole, se structurer en association permettant d'assurer la continuité des Parlons-en et la légitimité à le faire. Les financements alloués à l'association Parlons-en proviennent du fond de développement à la vie associative, du fond de cohésion sociale et de soutien aux initiatives locales. Ils ne dictent en rien les règles de l'association, mais renforcent davantage l'idée d'une certaine forme de légitimité associative. La Collégiale de l'association Parlons-en restant ainsi libre d'organiser les espaces de débat au regard des sujets amenés par les personnes elles-mêmes, et à travers ses propres règles du jeu. « *Ce qui fait que ça demeure toujours un espace qui garde l'initiative de son agenda et de ses modalités, de son organisation et de son positionnement. On invite les institutions, mais disons qu'elles viennent sur notre terrain, sur notre agenda, sur nos thèmes. Il peut y avoir des suggestions, des propositions mais je dirais que l'essentiel, en tant que citoyenneté c'est remarquable, cet espace décide de ce qu'il fait ou pas*¹³⁹ ».

¹³⁶ Pour l'année 2020, les dons des associations se sont élevés à 1398 euros (rapport financier 2020).

¹³⁷ Emanant du fond de développement à la vie associative (Etat), du fond de cohésion sociale (Métro), et de soutien aux initiatives locales (Département), pour un total de 5500 euros (rapport financier de 2020).

¹³⁸ Extrait tiré de l'entretien mené avec C, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021.

¹³⁹ Extrait tiré de l'entretien mené avec PL, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 24 mai 2021.

2.1.f Vers une autonomie relative ?

L'association du Parlons-en tient à maintenir une certaine autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, consciente que la trop grande dépendance financière peut amener à des formes de transformation de son fonctionnement et donc de sa capacité à agir librement, tout autant qu'elle peut l'installer dans une pérennité à plus ou moins court terme. Toutefois, si l'association peut compter sur ses propres ressources et ses soutiens afin de ne pas dépendre uniquement de financements publics, la montée en charge de l'association avec la gestion du Lieu a fait apparaître la nécessité de créer un poste de coordination¹⁴⁰. Si la gouvernance de ce dernier reste entre les mains de l'association qui a fait le choix de porter elle-même ce poste, la question s'était posée de passer par du portage salarial via une autre association, la création d'un Parcours Emploi Compétence d'un an à temps partiel semble cependant faire entrer l'association dans une logique de dépendance vis-à-vis des décideurs financiers. En effet, les financements de ce poste n'étant pas pérennes, l'association, si elle souhaite maintenir ce poste de coordination les années à venir, devra chaque année renouveler la recherche de financements. Malgré cette volonté d'indépendance et d'autonomie, la montée en charge de l'association ne semble pas lui laisser d'autres choix que celui de s'inscrire dans une dynamique chronophage de recherche de financements, qui « définissent et imposent leurs propres critères, précarisent les associations, et les mettent en concurrence » (Helly, 2009¹⁴¹).

Il peut être ici fait un parallèle avec les travaux de Marion Carrel. En effet, comme elle a pu le souligner, si l'autonomie et l'indépendance demeurent des critères avancés par les associations comme garantie de leur reconnaissance et de leur utilité publique, toutefois, les analyses qui leur sont consacrées témoignent que cette autonomie est le plus souvent réduite à un idéal. (Eme, 2006 ; Barthelemy, 2000¹⁴²). « *Tant politiquement qu'économiquement, le champ du développement social, tout comme celui de l'économie sociale et solidaire, est mis en dépendance du pouvoir politique et administratif par les normes et les règles qui*

¹⁴⁰ Ce poste a pour objectif de décharger les bénévoles de la partie financière, comptable et administrative de l'association. Il comprend également des missions autour de la communication et de la coordination globale du projet « Parlons-en » et « Le Lieu », il est assuré depuis février 2021 par C, membre active et bénévole de la Collégiale depuis sa création. Pour une durée d'un an, ce poste est en partie financé par l'Etat.

¹⁴¹ Cité par Marion Carrel dans « Chapitre V. Participation... *Op.cit.* p.152.

¹⁴² Ibid.

*s'imposent à lui, les orientations politiques qui l'infléchissent, et les financements qui l'obligent à orienter ses actions et ses activités*¹⁴³».

2.3 Le refus de l'individualisation de la parole des pauvres

Si la volonté d'acquérir une certaine forme de reconnaissance institutionnelle du Parlons-en est apparue dans la majorité des discours des membres de la Collégiale, en revanche, l'expression « *ne pas devenir un guichet* », qui se retrouve dans quatre des neuf entretiens, laisse entendre la volonté de continuer de se démarquer des structures associatives ou publiques de l'action sociale qui sont d'abord missionnées pour offrir un service. Le terme de « guichet » apparaissant dans les discours pour dénoncer le traitement individuel de la question sociale, et donc de l'individualisation de la pauvreté et des inégalités sociales porté par ces institutions. « *Toutes ces démarches-là qui partent du vécu comme si c'était un vécu très individuel quoi mais qui est déjà le fonctionnement de l'action sociale en général et qui est déjà hyper individualisant, déjà c'est du guichet c'est du cas particulier, de l'individualisation quoi*¹⁴⁴».

En effet, il apparaît une crainte de l'individualisation, cette dernière empêchant de penser collectivement les questions sociales, et par répercussion fait courir le risque de transformer la relation à la fois avec les institutions, tout autant qu'avec les personnes accueillies lors des espaces de débat du Parlons-en ou lors des permanences du Lieu. Car l'association Parlons-en n'est pas un dispositif inscrit dans une démarche d'action sociale, mais bien dans celui de la démocratie participative locale. Toutes les personnes rencontrées ont d'ailleurs évoqué le Parlons-en comme un espace de participation citoyenne. Il y a derrière l'ensemble des discours cette volonté de ne pas devenir un espace « prestataire », une sorte de succursale de l'action sociale qui serait là uniquement pour répondre à des besoins individuels, mais bien de rester et continuer à être reconnu pour ce qu'il est, un espace participatif citoyen. Cela est encore plus prégnant, notamment avec le projet du Lieu géré par l'association Parlons-en depuis 2020, et qui, dès son origine n'avait pas été pensé comme un dispositif d'urgence sociale tels que les accueils de jour ou les hébergements d'urgence, mais bien comme un espace de rencontres et de citoyenneté favorisant l'émergence de projets par et pour les

¹⁴³ Carrel Marion, « Chapitre V. Participation... *Op.cit.* p. 152.

¹⁴⁴ Extrait tiré de l'entretien mené avec C membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021.

personnes concernées. « *S'il y a un besoin ici à satisfaire c'est le lien social et vivre sa citoyenneté par l'expression et par l'action collective* ¹⁴⁵ ».

2.1.g *Ne pas devenir un espace de recrutement des sans voix*

Cette crainte liée à l'individualisation du traitement de la pauvreté laisse également entendre une volonté forte de ne pas entrer dans une logique de sous-traitance vis-à-vis des institutions pour organiser la parole de ceux étant les plus éloignés de la parole publique. La crainte de son instrumentalisation ayant été largement mentionnée dans les discours de chacun comme en témoigne celui de C « *(...) se préserver justement de tomber soit sur un espace qui sert à pas à grand-chose, voire qui instrumentalise les paroles, que ce soit pas non plus un espace qui contribue, qui fait plaisir à l'institution parce que ça pacifie un peu toutes ces questions-là* ¹⁴⁶ ». Cela rejoint les idées défendues par certains chercheurs, notamment Guillaume Gourgues, pour qui l'usage de la participation constituerait un moyen de minorer la contestation face à l'action publique, qui, tout en affirmant avoir mené une concertation démocratique, chercherait à atténuer, si ce n'est à éviter les conflits.

En effet, le Parlons-en veut se prémunir de devenir et être perçu comme un espace qui se contenterait uniquement d'organiser la parole des précaires, sans que toutefois celle-ci ne puisse être portée collectivement et fasse entendre ce qu'elle dénonce. Le Parlons-en ne souhaite pas non plus devenir un espace qui servirait davantage aux institutions lorsque celles-ci ont besoin d'enjoindre les précaires à participer à leurs dispositifs.

Si l'association reconnaît la volonté des institutions publiques à davantage inclure les personnes précaires dans leurs dispositifs participatifs, et reste ouverte à leurs propositions, en revanche, la plupart des membres de la Collégiale ont mis en avant le fait que la participation institutionnelle s'inscrivait dans une logique de « recrutement » des personnes éloignées de la parole publique afin de combler l'absence de ces dernières dans leurs instances participatives. Pour G, cela s'apparente à une caution morale, même s'il reconnaît que cela n'est pas aussi tranché. « *Ouais en gros c'est un peu le principe d'une caution morale finalement, j'ai l'impression que des fois ils viennent nous chercher un peu à ce titre-*

¹⁴⁵ Extrait tiré de l'entretien mené avec PL membre de la Collégiale du Parlons-en, le 24 mai 2021.

¹⁴⁶ Extrait tiré de l'entretien mené avec C membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021.

là, une caution morale ça c'est un petit peu dur, je pense que c'est un petit peu plus subtil que ça¹⁴⁷ ».

Ce n'est d'ailleurs pas sans rappeler l'entretien mené avec l'agent territorial en charge de la participation citoyenne. *« Je suis allée à un Parlons-en une fois et je suis allée présenter la démarche et du coup j'ai recruté en fait le public quoi voilà¹⁴⁸ »*. Ce terme de « recrutement » qui laisse entendre une forme de hiérarchie dans les rapports, continue de montrer en quoi, malgré une volonté d'inclure les précaires, les dispositifs institutionnels peinent à sortir de cette logique descendante.

2.1.h Une méconnaissance du public précaire

Toutefois, il ne serait pas tout à fait exact d'affirmer cela comme une vérité « brute », ce terme sorti de ce contexte devant être analysé à l'aune du discours. L'emploi du terme « recrutement » apparaissant davantage comme une maladresse de la part de l'agent territorial. L'analyse de son discours a en effet montré en quoi la volonté d'inclure les personnes en situation de précarité était bien réelle, avec le souci de faire entendre leurs voix. Mais il a également fait apparaître que la méconnaissance de ce public n'était pas sans difficulté à mettre en place les bonnes pratiques pour y parvenir. *« En fait la grosse difficulté, mais il faudrait qu'on en discute avec le Parlons-en, enfin qu'on essaie de voir euh, c'est comment on fait rentrer en résonance l'expression de ces endroits-là avec les politiques publiques, et pour que ça serve à quelque chose en fait. Et là en fait on sait pas faire quoi, en fait c'est ça notre problème, parce que je pense que les entendre, je pense qu'on pourrait mettre en place des scènes pour les entendre mais après on en fait quoi en fait ?¹⁴⁹ »*. Comme le rappelle Marion Carrel, du fait d'un fonctionnement descendant, et par manque d'habitude quant à l'ouverture d'espaces délibératifs avec les citoyens, *« la France apparaît ainsi particulièrement dépossédée de savoir-faire professionnels en matière d'organisation de la confrontation démocratique entre la population et les pouvoirs publics¹⁵⁰ »*. Cela rejoint également les propos de C de la Collégiale du Parlons-en qui a bien cerné les difficultés des institutions à savoir faire avec ce public. *« Du coup quand même je pense qu'il y a eu une évolution de l'institution, de recréer des espaces où ils essaient d'être un petit peu*

¹⁴⁷ Extrait tiré de l'entretien mené avec G membre de la Collégiale du Parlons-en, le 28 mai 2021

¹⁴⁸ Extrait tiré de l'entretien mené avec S, agent territorial de la participation citoyenne, le 6 juillet 2021.

¹⁴⁹ Idem

¹⁵⁰ Carrel Marion, « Chapitre V.... *Op.cit.* p.155.

plus transparents sur c'est quoi exactement qu'aura le pouvoir de la parole des gens dans la construction de la politique publique ou dans la mise en place de tels lieux, que ça a peut-être un petit peu évolué, mais que ça reste, ça reste des choses un peu fragiles et où l'institution sait pas bien faire¹⁵¹ ».

Et cela ne reste pas non plus aussi tranché du côté du Parlons-en. S'ils peuvent être critiques à l'égard des institutions publiques dans leur façon de penser et mettre en place leurs dispositifs, il n'en demeure pas moins que de permettre aux personnes les plus éloignées de la parole publique de se retrouver dans ces instances publiques est aussi un des objectifs que porte le Parlons-en. Car c'est aussi cela le rôle du Parlons-en, permettre aux exclus du débat public de pouvoir s'entraîner à prendre la parole afin de la faire entendre dans des instances citoyennes proposées par les institutions publiques. *« C'est aussi pour plein de gens une forme de reconnaissance et de légitimité qui est hyper importante et que ça renforce aussi et de dire on a aussi accès à ces espaces-là. De dire oui on a un élu, un technicien, un chef de service autour de nous mais on est légitimes et on prend notre place là-dedans, on construit des trucs¹⁵² ».*

Si les membres de la Collégiale reconnaissent une intention de la part des institutions publiques à ouvrir davantage leurs espaces aux personnes précaires, en revanche, ils remettent en cause la capacité des dispositifs proposés à véritablement prendre en compte leur parole pour faire évoluer les politiques publiques. *« Y'a toujours cette tendance quelles que soient les instances, où une fois que tu as sollicité, récolté la parole, l'expertise tout ce que tu veux ben qu'est-ce qu'on fait après à part des jolis recueils de la mémoire d'un lieu ? Ça reste des trucs qu'ils savent plus bien faire au-delà de la consultation ».* Parce qu'ils ont conscience qu'il est difficile d'entrer dans une véritable logique de co-construction avec les institutions, les membres de la Collégiale du Parlons-en affirment avec force la nécessité d'être davantage dans un rapport d'interpellation des institutions, qui peut finalement s'avérer plus efficient pour faire bouger les lignes.

¹⁵¹ Extrait tiré de l'entretien mené avec C membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021.

¹⁵² Extrait tiré de l'entretien mené avec C, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 26 mai 2021.

2.1.i Un espace connu mais qui peine à être reconnu en tant que porteur d'une parole politique

En France, érigée en norme d'action publique, la participation et son encadrement émanent principalement des élus et des institutions, mais les dispositifs proposés ne sont pas conçus dans une dynamique d'énonciation et de résolution de conflits entre la population et les pouvoirs publics. En parallèle, les collectifs citoyens peinent à être reconnus en tant qu'interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics et moteurs de la démocratie. Leur capacité à produire et organiser des dynamiques d'interpellation et à faire émerger du terrain des problèmes sociaux est généralement niée (Carrel, 2017).

Cela se retrouve dans l'analyse des discours des membres de la Collégiale « *On est connu mais on est pas entendu* », ainsi que dans celui de l' élu politique. En effet, si le Parlons-en est connu de l'ensemble des institutions publiques, en revanche, l'analyse des discours a montré en quoi il peinait à être reconnu en tant que véritable espace capable de porter une parole politique pour co-produire la chose publique et l'intérêt général par les pouvoirs publics. Au mieux, les institutions et leurs représentants viennent sur les espaces de débat du Parlons-en, ou viennent chercher les personnes pour les faire participer dans leurs propres dispositifs. Mais le Parlons-en ne semble pas être considéré comme légitime, la parole des précaires ayant du mal à être reconnue comme possiblement politique. « *Tu parlais de Parlons-en tout à l'heure, du Lieu, pour le coup c'est sur des sujets extrêmement précis où juste on écoute leur parole et en fait on leur vend pas un rêve, c'est à dire qu'il y a leur parole au moins elle est dite, elle est posée, elle peut ou pas répondre à des enjeux de politique publique, mais elle est pas (...) c'est à dire qu'il faut aller à la rencontre des personnes concernées parce que c'est elles les premières concernées et parce que les politiques ont trop souvent considéré qu'ils allaient faire à la place des autres, mais néanmoins il ne faut pas faire croire pour les personnes concernées que tout va être possible et que c'est une nouvelle façon de faire de la politique (...) En fait il y a des enjeux financiers, techniques (...)*¹⁵³ ».

Cet extrait témoigne de plusieurs éléments. En premier lieu, celui de la nécessité de la part des pouvoirs publics d'être à l'écoute de la parole, tout autant que de reconnaître leur savoir expérientiel, les grands précaires qui portent des sujets précis qui les concernent étant à

¹⁵³ Extrait tiré de l'entretien mené avec un élu politique d'une collectivité territoriale, le 30 juin 2021.

même de pouvoir les exprimer et à être écoutés. Mais il laisse également apparaître la difficulté pour les institutions publiques, et qui plus est leurs représentants, à laisser une véritable place à la parole des citoyens pour co-construire les politiques qui les concernent. On voit bien de quelle manière ici, malgré des intentions de la part de l'institution et une capacité à être à l'écoute, il apparaît encore difficile de sortir des schémas institués, comme le rappellera d'ailleurs F lors de notre entretien « *les élus ont du mal à se voir que comme représentants, ils veulent absolument porter des projets, ils restent sur un schéma archaïque descendant* ¹⁵⁴ ». Alors que la chose publique et l'intérêt général sont sensés se construire avec les citoyens, on voit bien que le pouvoir peine à être véritablement partagé. Par ailleurs, en mettant en avant « *il y des enjeux financiers, techniques* », sous-entendus, des enjeux de premier ordre, on peut en déduire que les citoyens, notamment les plus fragilisés socialement, ne semblent pas aptes à être consultés sur ces questions. L'expertise en matière d'enjeux financiers ne saurait apparaître en dehors de celle des « professionnels de la politique », sous-entendu des élus. Enfin, « *il ne faut pas faire croire pour les personnes concernées que tout va être possible et que c'est une nouvelle façon de faire de la politique* » révèle en quelque sorte le fait que si les personnes concernées ont droit à la parole et à être écoutées, l'inclusion politique semble être finalement limitée par l'institution, ce qui ne permet pas qu'une véritable transformation de cette dernière soit à l'œuvre.

L'inclusion politique requérant une certaine autonomie des participants, Héloïse Nez¹⁵⁵, en s'appuyant sur les notions de « publics forts » et de « publics faibles » définis par Fraser (Fraser 2005), considère que l'inclusion politique est forte lorsque les catégories de population sont à même de décider de manière autonome des choix budgétaires et des orientations stratégiques des politiques publiques. A contrario, elle se révèle faible lorsque la démarche se contente de consulter les citoyens sur des enjeux finalement secondaires et leur permet de s'exprimer dans un espace public sans pour autant leur accorder une autonomie dans la prise de décision. En appui de cela, on peut en déduire une faible inclusion politique du Parlons-en.

En effet, pour Loïc Blondiaux, la démocratie participative n'a de sens que si elle permet véritablement de transformer les logiques d'exclusion à l'œuvre dans le fonctionnement ordinaire de nos démocraties. A contrario, si elle ne s'inscrit que dans la continuité de la

¹⁵⁴ Extrait tiré de l'entretien mené avec F, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 23 mai 2021.

¹⁵⁵ NEZ, Héloïse, La démocratie participative... *Op.cit.* p.258.

politique traditionnelle, elle ne fait que reproduire ses limites et ne bénéficie qu'à ceux ayant déjà une voix. Tout ceci résonnant fortement avec ce que nous dira G lors de notre entretien « *ça paraîtrait tellement évident mais bon apparemment ils sont débordés de tellement d'autres choses apparemment, ils disent ouais mais y a pas que vous il faut penser aussi l'économie (soupirs). C'est sûr qu'ils ont peut-être une vision plus large, plus large des choses, mais nous on voit par notre petit bout pour ce qui nous concerne, mais on est tout aussi légitimes qu'une union de commerçants voilà qui interfère sur les projets quoi les projets de la collectivité. Et puis voilà on en demande pas forcément plus mais au moins à l'égal quoi à l'égal d'autres organismes qui ne se gênent pas pour parler et même pour prendre le contrôle des choses des fois*¹⁵⁶ ».

Ainsi, cela rejoint l'analyse de Marion Carrel pour qui l'action publique en matière de démocratie participative, si elle ne se régénère pas, notamment en laissant la place aux contre-pouvoirs et aux actions collectives, a toutes les chances de se réduire à une injonction participative de plus, « *une offre institutionnelle descendante et contreproductive pour enrayer la crise démocratique*¹⁵⁷ ». Laisant peu de place aux corps intermédiaires, les pouvoirs publics semblent toujours aussi réticents à reconnaître la légitimité des citoyens à co-produire une expertise. En ce sens, la participation continue d'être une « injonction » qui repose sur les publics, tandis que la répartition du pouvoir et la transparence des politiques publiques ne sont toujours pas questionnées. Loin de l'objectif de l'accroissement des pouvoirs collectifs autonomes propices aux espaces de confrontation démocratique, on comprend aisément que le processus d'émancipation s'en trouve alors limité du fait « *d'une conception étroite de la citoyenneté, amputée des dimensions de pouvoir, d'apprentissage mutuel et d'action collective*¹⁵⁸ ».

¹⁵⁶ Extrait tiré de l'entretien mené avec G, membre de la Collégiale du Parlons-en, le 28 mai 2021.

¹⁵⁷ Carrel Marion, « Injonction participative ... *Op.cit.*

¹⁵⁸ *Ibid.*, p 30.

CONCLUSION

Ce travail de recherche s'est donné pour ambition de vérifier si les expériences de participation buissonnière, notamment celle menée dans le cadre du Parlons-en à Grenoble, étaient propices à l'exercice d'un certain pouvoir contribuant au processus de politisation des populations les plus précaires, notamment les sans voix, et dans quelle mesure, le Parlons-en pouvait être un lieu de fabrique de citoyenneté. Il s'agissait également de vérifier sa capacité à contribuer à l'émergence de nouvelles normes et pratiques de développement social en matière de participation, en particulier dans sa capacité à faire évoluer les politiques publiques de participation et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Autrement dit, ce travail a cherché à vérifier si cet espace pouvait être modélisable pour la construction de nouveaux modèles de participation.

Depuis sa création, le Parlons-en a contribué à faire émerger la parole des sans voix, qui dans un mouvement de conscientisation, s'est peu à peu transformée en action collective ayant permis l'émergence de plusieurs projets autonomes, et capables de répondre à des besoins qui les concernent. En ce sens, il a permis une certaine transformation sociale. Et s'il ne se revendique pas comme tel, on peut toutefois entrevoir que le Parlons-en répond au modèle radical d'empowerment défini par Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener.

A travers ce travail de recherche, notre étude montre en quoi le Parlons-en contribue à faire émerger l'expression citoyenne des publics les plus inaudibles et généralement relégués socialement. En ce sens, l'hypothèse que le Parlons-en est un espace de fabrique de citoyenneté est confirmée. La participation dans ce cadre, qui s'exerce de façon continue depuis douze ans, permet à chacun d'éprouver sa citoyenneté à travers l'expression et l'action collective. Si le Parlons-en est un espace de fabrique de citoyenneté, toutefois cette dernière apparaît dans une forme vernaculaire, devant être entendue comme une forme différente de la conception dominante. En effet, les relations de citoyenneté qui se jouent au Parlons-en ne s'inscrivent pas dans des formes de citoyenneté prescrites et instituées par les pouvoirs publics, mais s'apparentent davantage à « *des formes de subjectivation politiques qui ne prennent pas les routes connues et balisées par la recherche mais empruntent des chemins de traverse parfois perçus comme peu légitimes car non conformes aux normes dominantes quant « à la bonne manière » d'advenir en tant que sujet politique*¹⁵⁹ ».

¹⁵⁹ Neveu Catherine et Vanhoenacker Maxime « La participation buissonnière... *Op.cit.* p.11.

Véritable espace démocratique où les personnes en situation de grande précarité sont pleinement investies et parties prenantes, la participation telle qu'elle est proposée au Parlons-en témoigne d'une forte dimension inclusive des personnes éloignées de la parole publique, dans la mesure où l'ensemble des décisions se prennent avec ces dernières. En contribuant à la définition de l'expérience qu'elles vivent, les personnes en situation de précarité construisent ainsi un espace démocratique contributif incarné par le Parlons-en, se rapprochant de l'approche proposée par Joëlle Zask. En effet, les personnes concernées n'étant pas là simplement pour faire partie d'un groupe mais bien pour prendre part et contribuer au regard de leurs compétences. En encourageant, valorisant et accompagnant le pouvoir d'agir de ces dernières, le Parlons-en, a en effet permis depuis sa création l'émergence de collectifs devenus autonomes, et de nombreuses expérimentations avec les habitants de la rue. Si le Parlons-en permet que les sans voix acquièrent une certaine visibilité et un certain pouvoir en leur permettant de prendre la parole, autrement dit de s'émanciper, et de s'organiser collectivement, toutefois, le processus de politisation au sens de l'inclusion politique reste cependant limité.

En effet, dans le cadre du Budget participatif, si l'association Parlons-en semble avoir gagné en influence auprès des pouvoirs publics et auprès des habitants, et a pu bénéficier d'une redistribution des ressources publiques à travers la mise à disposition d'un local par la municipalité, néanmoins, cela reste symbolique au regard des inégalités socio-économiques vécues par les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion sociale. Par ailleurs, cette pratique qui n'implique qu'une partie relativement faible de la population au processus démocratique, et ne permet pas une inclusion massive des exclus, peine à opérer un processus d'inclusion politique de ces dernières au sens donné par Héloïse Nez.

D'autre part, si à l'instar des « tables de quartier québécoises », inscrites dans un principe d'auto-organisation incarné dans une pratique entre conflit et coopération avec les institutions, le Parlons-en permet de construire une parole collective, et de porter les revendications des personnes précaires en direction des pouvoirs publics, en revanche, comme les conseils citoyens français, le Parlons-en peine à être perçu comme légitime à co-construire l'intérêt général.

Les éléments de réponses apportés par ce travail ne permettent pas totalement de confirmer l'hypothèse d'une contribution à l'émergence de nouvelles normes et pratiques de développement social en matière de participation. Si l'expertise portée par le Parlons-en a

réussi à apporter quelques modifications des structures d'hébergement d'urgence (notamment les horaires), en revanche elle ne parvient pas véritablement à faire évoluer les politiques publiques de participation, ni celles inscrites dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il n'apparaît donc ici pas de transformation sociale des institutions locales et de leurs dispositifs. Autrement dit, le design participatif du Parlons-en n'apparaît pas comme modélisable pour la construction de nouveaux modèles de participation. Cependant, sa modélisation, si elle parvenait à être effective, ne conduirait-elle finalement pas le Parlons-en à s'institutionnaliser, autrement dit à perdre son statut de contre-pouvoir ? « *Donc c'est ça qui est compliqué en fait, c'est que soit on les missionne, et du coup ben ça devient des instances qui ne sont plus buissonnières me semble-t-il, ça devient des instances qui sont institutionnalisées ou instrumentalisées voilà, euh (...)*¹⁶⁰ », comme le soulignait très justement l'agent territorial en charge de la participation citoyenne sur le territoire.

Toutefois, ces questionnements semblent s'ouvrir du côté des pouvoirs publics quant à une potentielle évolution dans la place accordée à l'expertise du Parlons-en, et des personnes concernées, pour faire évoluer les politiques publiques de participation « *soit on s'appuie et c'est ce qui faut qu'on essaie de faire de plus en plus, qu'on s'appuie effectivement sur leurs expressions, sur des besoins, quand on a une politique publique qui touche, ou quand on ouvre un espace, ou quand on a besoin d'un espace de dialogue, de remontées d'expressions*¹⁶¹ ». La porte semble donc ouverte, si ce n'est pour transformer les institutions ou ses dispositifs, en tous cas à la reconnaissance de la parole des exclus et d'une meilleure intégration de celle-ci au débat public. Cela témoigne bien de toute l'ambivalence dans laquelle se trouve le Parlons-en, mais également cette institution publique locale en particulier, et qui a été soulevée dans ce travail de recherche. Pour le Parlons-en, comment être reconnu comme un acteur à part entière, un interlocuteur privilégié des institutions publiques, sans toutefois s'institutionnaliser, et continuer à rester un contre-pouvoir ? Et du côté de l'institution qui met en œuvre la participation citoyenne sur le territoire, comment accorder cette place et reconnaître l'expertise du Parlons-en et des personnes concernées tout en lui garantissant sa singularité et son autonomie ?

Si certaines réponses apportées à ce travail de recherche amènent à d'autres questionnements, en revanche, certains résultats ne sauraient être généralisés, et se doivent

¹⁶⁰ Extrait tiré de l'entretien mené avec S, agent territorial de la participation citoyenne, le 6 juillet 2021

¹⁶¹ Idem.

d'être relativisés. En effet, le travail d'enquête reste relativement partiel et ne saurait à lui seul prétendre à des résultats immuables, intangibles, notamment au regard des interprétations proposées du point de vue des représentants des institutions publiques locales interrogés. Seuls deux représentants de deux collectivités territoriales différentes ont participé à notre enquête. Si ces deux représentants ont apporté des éclairages permettant d'entrevoir une certaine difficulté à sortir des schémas institutionnels préétablis, descendants, et ne parvenant pas véritablement à inclure politiquement les personnes précaires, toutefois, ils ne représentent pas l'ensemble des institutions qui portent ces questions sur le territoire. Un travail d'enquête plus approfondi en direction d'autres collectivités territoriales, et à travers un travail d'analyse comparative aurait peut-être pu apporter un tout autre éclairage.

Parallèlement, l'enquête menée auprès des membres de la Collégiale du Parlons-en, le travail d'observation et d'immersion dans les différents espaces proposés au Lieu (à commencer par les espaces de débat Parlons-en), ainsi que l'appui sur les différents documents et médiums consacrés au Parlons-en ont permis d'aller plus loin dans l'analyse en comparaison avec celle des représentants des deux institutions publiques territoriales. Cependant, si les parcours et expériences de vie des neuf membres de la Collégiale interrogés sont singuliers et ont permis, à travers des entretiens individuels, de mesurer comment chacun à leur façon ils envisagent, se représentent ou éprouvent le Parlons-en, toutefois, il n'a pas été possible d'interroger un travailleur social membre de la Collégiale. Cela aurait certainement permis d'apporter un éclairage complémentaire, notamment au regard de la place du champ du travail social sur les questions de la dimension politique de la parole des sans voix. En effet, s'il a beaucoup été question du travail social tout au long de ce travail de recherche, aucun de ses représentants ne figure dans les entretiens.

Ainsi, pour aller plus loin dans ce travail de recherche, il conviendrait d'interroger un panel d'acteurs plus large, à commencer par les participants du Parlons-en, qui ne sont pas nécessairement impliqués dans la Collégiale mais qui font entendre leurs voix et s'organisent collectivement, ou individuellement dans les espaces participatifs proposés par les institutions, ou encore ceux des collectifs accompagnés par le Parlons-en et devenus autonomes, nous pensons notamment au Collectif Mort de rue. Mener un travail d'immersion de longue haleine, notamment en participant à davantage de séances de Parlons-en permettrait une analyse plus approfondie. Cela permettrait notamment d'observer les dynamiques proposées, ses avancées possibles ainsi que ses limites. Parallèlement,

élargir l'enquête à d'autres institutions qui portent les questions de l'urgence sociale sur le territoire, tant à leurs représentants (élus associatifs ou politiques) qu'aux travailleurs sociaux qui accompagnent les publics, permettrait une plus large focale sur les questions auxquelles ce travail de recherche à essayer de répondre. Enfin, dans le cadre de la prochaine convention citoyenne sur le climat, la collectivité qui porte la compétence de la démocratie locale sur le territoire et que nous avons interrogée, se donne pour objectif l'inclusion des publics les plus éloignés de la parole publique. Il serait intéressant de continuer le travail d'enquête avec les organisateurs et décideurs de ces instances participatives, tout autant qu'avec les personnes concernées et impliquées le cas échéant. Le prolongement de notre travail de recherche viserait ainsi une vision finalement plus large de la portée du Parlons-en, et qui plus est de la parole des exclus et permettrait sans doute d'apporter un éclairage plus complet à ce travail de recherche.

Pour conclure, nous avons vu à travers le Parlons-en qu'une forme d'engagement et de mobilisation des sans voix était possible. Mais pour que leurs voix soient véritablement prises en compte et puissent résonner politiquement, les pouvoirs publics locaux qui organisent les modes gouvernance seront-ils capables de se laisser imprégner progressivement par la nécessité de faire de la politique autrement ?

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

CARREL, Marion, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires*, ENS éditions, 2013, 270 p.

FREIRE, Paulo, *Pédagogie des opprimés (1970)*, Paris, La découverte, 2001, 197 p.

MAHEY, Pierre, *Le Parlons-en 2008-2020 récit d’une odyssée improbable*, Capacitation citoyenne, 2020, 43 p.

ROSANVALLON, Pierre, *Le parlement des invisibles : déchiffrer la France*, Editions Points, 2020, 168 p.

TALPIN, Julien, *Community Organizing. De l’émeute à l’alliance des classes populaires aux États-Unis*, Paris, Raisons d’agir, 2016, 320 p.

Ouvrages en ligne

BACQUE, Marie-Hélène, BIEWENER, Carole, *L’empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales » [en ligne]. 2015, 176 p [consulté le 26 août 2021]. Disponible en ligne : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/l-empowerment-une-pratique-emancipatrice--9782707186348.htm>

BRACONNIER, Céline, MAYER, Nonna, *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*. Presses de Sciences Po, « Académique » [en ligne]. 2015, 250 p [consulté le 23 juillet 2021]. Disponible en ligne : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/les-inaudibles--9782724616958.htm>

Contributions à un ouvrage en ligne

BACQUE, Marie-Hélène, BIEWENER, Carole, « Pourquoi *l’empowerment ?* », dans : *L’empowerment, une pratique émancipatrice ?* sous la direction de Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole [en ligne]. Paris, La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales », 2015, pp. 5-22 [consulté le 6 septembre 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/l-empowerment-une-pratique-emancipatrice--9782707186348-page-5.htm>

BEGUE, Murielle, « Le mécontentement des personnes en situation défavorisée. Une indignation contre leur impuissance politique », dans : Didier Chabanet éd., *Les mobilisations sociales à l’heure du précaire*. Rennes, Presses de l’EHESP, « Lien social et politiques » [en ligne]. 2011, p. 227-249 [consulté le 15 juillet 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/les-mobilisations-sociales-a-l-heure-du-precaire--9782810900626-page-227.htm>

BRAYER, Laure, PECQUEUX, Anthony, « Chapitre 2. Le Parlons-en comme espace de circulation », dans : Loïc Blondiaux éd., *La démocratie des émotions. Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects*. Paris, Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats » [en ligne]. 2018, pp.67-91 [consulté le 4 septembre 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/la-democratie-des-emotions--9782724622355-page-67.htm>

CARREL, Marion, « Chapitre V. Participation, démocratie et pouvoir d’agir dans les pratiques de développement social », dans : Cyprien Avenel éd., *Les nouvelles dynamiques du développement social* [en ligne]. Nîmes, Champ social, « Questions de société », 2017, pp 139-157 [consulté le 7 septembre 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/les-nouvelles-dynamiques-du-developpement-social--9791034603831-page-139.htm>

ROMAN Joël, « Exclusion et citoyenneté », dans : Rémy Puyuelo éd., *Penser les pratiques sociales* [en ligne]. Toulouse, Érès, « Éducation - Formation », 2001, pp. 245-252 [consulté le 4 juillet 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/penser-les-pratiques-sociales-9782865869572-page-245.htm>

Articles de périodiques en ligne

ANGOTTI, Matthieu, « La participation des invisibles », *Esprit* [en ligne]. 2012/10, pp. 62-79 [consulté le 10 juin 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/revue-esprit-2012-10-page-62.htm>

ARNAL, Caroline, HAEGEL, Florence, « Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives », *Participations* [en ligne]. 2019/3, n° 25, pp. 83-107 [consulté le 7 juin 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/revue-participations-2019-3-page-83.htm>

BLONDIAUX, Loïc, FOURNIAU, Jean-Michel, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations* [en ligne]. 2011/1, n° 1, pp 8-35 [consulté le 4 septembre 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/revue-participations-2011-1-page-8.htm>

BOUMAZA, Magali, PIERRU, Emmanuel, « Des mouvements de précaires à l'unification d'une cause », *Sociétés contemporaines* [en ligne]. 2007/1, n° 65, pp. 7-25 [consulté le 1^{er} juillet 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/revue-societes-contemporaines-2007-1-page-7.htm>

CARREL, Marion, « Injonction participative ou empowerment? Les enjeux de la participation », *Vie sociale* [en ligne]. 2017/3, n° 19, pp. 27-34 [consulté le 5 septembre 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/revue-vie-sociale-2017-3-page-27.htm>

DAMON, Julien « Pauvreté et précarité en chiffres », *Les Cahiers français*, [en ligne]. 2016, n°390, pp. 8-14 [consulté le 24 juillet 2021]. Disponible sur : <https://www.eclairs.fr>

DAMON, Julien, « Protection sociale et lutte contre l'exclusion. Regards critiques sur le « partenariat » », *Horizons stratégiques* [en ligne]. 2007/1, n° 3, pp. 82-97 [consulté le 11 juillet 2021]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2007-1-page-82.htm>

DEMOUSTIER, Séverine, PRIOU, Johan, « Les lois de 2002 et la participation des usagers dix ans après », *Contraste* [en ligne]. 2013/1 (N° 37), pp.73-92 [consulté le 2 juin 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/revue-contraste-2013-1-page-73.htm>

DUTOIT Martine, « Être et rester sans voix... », *Vie sociale* [en ligne]. 2007/3, n° 3, pp. 53-57 [consulté le 3 juillet 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/revue-vie-sociale-2007-3-page-53.htm>

GOURGUES, Guillaume, « Participation : trajectoire d'une dépolitisation », *Revue Projet* [en ligne]. 2018/2, n°363, pp. 21-28 [consulté le 15 juin 2021]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-projet-2018-2-page-21.htm>

HAERINGER, Anne-Sophie et PECQUEUX, Anthony Pecqueux, « La vulnérabilité comme ouverture à la contingence. Deux enquêtes situées », *Sociologies* [En ligne]. 2020, 31p. [consulté le 14 août 2021]. Disponible sur <https://doi.org/10.4000/sociologies.14011>

JAEGER, Michel, « Les nouvelles formes de participation des personnes accompagnées dans les instances de gouvernances et dans les formations ». *Erès*, revue vie sociale [en ligne]. 2017/3, n° 19, pp. 13-25 [consulté le 27 août 2021]. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-3-page-7.htm>

NEVEU, Catherine, VANHOENACKER, Maxime, « La participation buissonnière, ou le secret dans l'ordinaire de la citoyenneté », *Participations* [en ligne]. 2017/3, n° 19, pp. 7-22 [consulté le 6 septembre 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/revue-participations-2017-3-page-7.htm>

NEZ, Héloïse, « La démocratie participative face à l'idéal d'inclusion politique et sociale : une comparaison des Assises de la ville de Bobigny et du Budget participatif à Belo Horizonte ». *Cahiers du Brésil Contemporain*. Maison des Sciences de l'Homme. Centre de Recherche du Brésil contemporain [en ligne]. 2010, pp.257-282 [consulté le 26 août 2021]. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01093508>

OBSERVATOIRE de l'Hébergement et du Logement, « Le sans-abrisme à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère », *Les cahiers de l'observatoire* [En ligne]. 2020/12, 9 p [consulté le 21 juillet 2021]. Disponible sur : <https://www.untoitpourtous.org/observatoire-de-l-hebergement-et-du-logement/>

PITSEYS, John, « Démocratie et citoyenneté », *Dossiers du CRISP* [en ligne]. 2017/1, n°88, pp. 9-113 [consulté le 22 juillet 2021]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-dossiers-du-crisp-2017-1-page-9.htm>

RULLAC, Stéphane, « Le misérabilisme dans l'action sociale : un racisme d'état contemporain ? L'exemple de la prise en charge des SDF depuis 1992 ». *Nouvelles pratiques sociales* [en ligne]. 2010, vol. 22 n°2, pp. 176-185 [consulté le 4 juillet 2021]. Disponible sur : <https://xxx.erudit.org/fr/revues/nps/2010-v22-n2-nps3883/>

WARIN, Philippe, « La participation citoyenne dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale questionnée par le non-recours à l'offre publique », *Télescope* [en ligne]. 2011 vol. 17, n° 1, pp. 116-134 [consulté le 19 juin 2021]. Disponible sur : <http://telescope.enap.ca>

ZASK, Joëlle, « La démocratie, c'est le régime qui fait face à l'imprévisible. », *Nectart* [en ligne]. 2021/1, n°12, pp. 21-36 [consulté le 17 août 2021]. Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/revue-nectart-2021-1-page-21.htm>

SITOGRAPHIE

Documents officiels en ligne

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). *Recommandation pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques*. Octobre 2011, 58 p. [En ligne]. Disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/> (Consulté le 15 juin 2021).

Ministère des Solidarité et de la sante, Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous*. Octobre 2018, 117 p. [En ligne]. Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/> (Consulté le 26 août 2021).

Sites WEB

Capacitation citoyenne. *Des collectifs qui croisent et interrogent leurs pratiques pour renforcer leurs actions solidaires et citoyennes*. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.capacitation-citoyenne.org/> (Consulté le 25 août 2021).

Insee. *France, portrait social, édition 2020*. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/> (Consulté le 10 août 2021).

Légifrance. *Le service public de la diffusion du droit*. [En ligne]. Disponible sur : <https://circulaires.legifrance.gouv.fr/> (Consulté le 10 juillet 2021).

Le Parlons-en. *Un espace de débat et de projets par les habitant.e.s de la rue et de la ville*. [En ligne]. Disponible sur : <https://lieugrenoble.wordpress.com/> (Consulté le 25 août 2021).

SES.ENS. *Ressources en sciences économiques et sociales*. [En ligne]. Disponible sur : <http://ses.ens-lyon.fr/articles/la-democratie-participative-entretien-avec-loic-blondiaux> (Consulté le 22 août 2021).

Adeline de Lépinay. *Démarche collective pour l'émancipation et la transformation sociale*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.education-populaire.fr/developpement-pouvoir-agir-yann-le-bosse/> (Consulté le 3 août 2021).

Médias

France Culture, *La suite dans les idées*, « La participation politique, injonction ou levier ? » Emission du 7 décembre 2013 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-suite-dans-les-idees/la-participation-politique-injonction-ou-levier>

France Culture, *La nuit des idées*, « Les master classes de Pierre Rosanvallon ». Emission du 18 juillet 2019 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-masterclasses/pierre-rosanvallon-il-y-a-urgence-aujourd'hui-que-chacun-se-sente-represente-dans-la-societe>

Radio Grésivaudan, archives sonores, « Le Lieu, quelles règles du jeu ? » Emission du 21 janvier 2020 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.radio-gresivaudan.org/Parlons-en-Le-Lieu-Quelles-regles.html>

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LES ENTRETIENS REALISES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE.....	81
ANNEXE 2 : CONTEXTE DU SANS-ABRISME A L'ECHELLE DE LA METROPOLE GRENOBLOISE.....	82

Annexe 1 : Les entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête

Structure	Personne interrogée/ qualité	Date de l'entretien	Durée de l'entretien
Association Parlons-en	A, membre de la Collégiale	20 mai 2021	1h00
Association Parlons-en	F, membre de la Collégiale	23 mai 2021	1h00
Association Parlons-en	PL, membre de la Collégiale	24 mai 2021	1h00
Association Parlons-en	C, membre de la Collégiale	26 mai 2021	1h00
Association Parlons-en	G, membre de la Collégiale	28 mai 2021	1h00
Association Parlons-en	M, membre de la Collégiale	31 mai 2021	0h20
Association Parlons-en	N, membre de la Collégiale	4 juin 2021	1h00
Association Parlons-en	I, membre de la Collégiale	14 juin 2021	1h00
Association Parlons-en	V, membre de la Collégiale	18 juin 2021	1h00
Collectivité territoriale (A)	Elu, délégation grande précarité	30 juin 2021	1h00
Collectivité territoriale (B)	Agent territorial, responsable participation citoyenne	6 juillet 2021	1h00

Questions génériques et thèmes abordés

Structure	Questions génériques	Thèmes abordés
Association Parlons-en	-Présentation du Parlons-en, missions et objectifs. -Date d'arrivée au sein de la Collégiale.	Participation, Citoyenneté, Pouvoir d'agir, Autonomie Emancipation, Parole politique Liens aux institutions, Transformation sociale.
Collectivité territoriale A	-Présentation de la délégation, rôle, missions, objectifs, enjeux	-Mise en œuvre de la politique publique - Publics associés à la construction de la politique publique et enjeux - Moyens pour y parvenir
Collectivité territoriale B	-Présentation du service, missions, objectifs, enjeux	-Echelle de participation, thèmes, caractère consultatif ou décisionnel -Volonté de faire participer/associer certaines catégories de population -Enjeux de cette participation -Les mesures spécifiques pour y parvenir

Annexe 2 : Contexte du sans-abrisme à l'échelle de la Métropole Grenobloise

La Métropole Grenobloise, avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés par la question de l'exclusion, a organisé la Nuit de la Solidarité le 30 janvier 2020 sur dix communes de la Métropole. Consistant en une maraude citoyenne effectuée par des équipes bénévoles afin de mieux connaître les situations des personnes en errance, ce projet n'est pas une intervention sociale mais un outil ayant pour finalité de mieux connaître les situations des personnes dans le but d'améliorer les réponses qui leur sont proposées. Chaque personne étant libre de répondre ou non aux questions posées, dans la garantie de l'anonymat.

Le sans-abrisme en quelques chiffres d'après la Nuit de la Solidarité du 30 janvier 2020

-1757 personnes en situation de grande précarité au regard du logement comptabilisées.

Des situations hétérogènes, selon les catégories établies par les acteurs de la Nuit de la Solidarité :

- 104 personnes sans recours ni possibilité pérenne pour passer la nuit en dehors de la rue
- 242 personnes recensées en abri indigne dans des campements et squats.
- 143 personnes disposant d'une solution précaire pour la nuit en milieu hospitalier ou en gymnase, sans certitude pour la nuit suivante, conditionnée à leur état de santé ou aux conditions météorologiques (trêve hivernale).
- 439 personnes accueillies dans le cadre du dispositif hivernal mis en place par l'Etat.
- 829 personnes vivant dans des structures d'hébergement d'urgence, sans certitude de pouvoir y demeurer ou accéder à un logement.

NB : cette estimation de 1757 personnes sans-abri reste une estimation à minima établie lors de la Nuit de la Solidarité du 30 janvier 2020, ne prenant pas en compte les personnes hébergées par des collectifs citoyens ou chez un tiers

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	6
PARTIE I : PAUVRETE ET CITOYENNETE : QUELLES VOIES POUR LES SANS VOIX ?	16
CHAPITRE 1. ÊTRE PRECAIRE ET RESTER SANS VOIX ?.....	18
1.1 <i>Pauvreté, (grande) précarité et exclusion : retour sur des notions poreuses</i>	18
1.1.a Une fragilité des positions sociales	18
1.1.b Un ensemble de réalités hétérogènes	19
1.1.c L'exclusion comme aboutissement de trajectoires différentes	20
1.2 <i>Une capacité d'action niée</i>	21
1.1.d La représentation des sans-abri : entre victime et menace	22
1.1.e Des individus réduits au silence ?	23
1.3 <i>Du parlement des invisibles au parlement des inaudibles : les enjeux de la prise de parole</i>	24
1.1.f Une vie devient invisible lorsqu'elle est inaudible	25
1.1.g Le capital de visibilité sociale comme fondement du sujet social.....	26
CHAPITRE 2. ÊTRE PRECAIRE ET OBTENIR UNE VOIX ?	27
2.1 <i>La participation comme vecteur d'audibilité des sans voix ?</i>	27
2.1.a Les différentes formes de participation revoyant à différentes dimensions de fonctionnement démocratique.	28
2.1.b La participation citoyenne : des dispositifs aux formes multiples	29
2.1.c La participation sociale : vers la reconnaissance d'une expertise propre aux usagers des politiques sociales	30
2.1.d Des dispositifs repensés à l'aune du pouvoir d'agir.....	31
2.2 <i>Du concept d'empowerment à sa transposition au modèle français</i>	31
2.1.e Une notion nouvellement et largement mobilisée en France	32
2.1.f Le pouvoir d'agir comme transposition française de la notion d'empowerment.....	33
2.3 <i>Trois idéaux-types de l'empowerment entrant en résonance avec le système de protection sociale français.</i>	34
2.1.g Modèle Fordiste ou Keynésien : des politiques sociales fortes et une participation syndicale	34
2.1.h Modèle partenarial : développement social local et participation des habitants.....	35
2.1.i Modèle radical : contre-pouvoirs délibératifs et transformation sociale	36
2.1.j Modèle néo-libéral : des politiques sociales faibles et une participation individuelle	37
PARTIE II : LA PAROLE DES EXCLUS PEUT-ELLE ETRE POLITIQUE ?	39
CHAPITRE 1. ÊTRE PRECAIRE ET FAIRE ENTENDRE SA VOIX ?	41
1.1 <i>L'expérience buissonnière pour redonner la parole aux sans voix</i>	41
1.1.a Une histoire démarrée à Dunkerque en 2000	42
1.2 <i>La création du Parlons-en à Grenoble en 2009</i>	43
1.1.b De l'importance de la légitimité... ..	43
1.1.c ...pour faire émerger collectivement le changement.....	44
1.3 <i>Un espace entre parole et action</i>	46
1.1.a Un tremplin pour la parole publique	46
1.1.b La naissance de collectifs autonomes	47
1.1.c Le Lieu des habitants de la rue et de la ville : l'ouverture d'un nouveau chapitre	48
CHAPITRE 2. LE PARLONS-EN ET LES LIENS A L'ŒUVRE AVEC LES INSTITUTIONS LOCALES, QUELLE PLACE POUR LA PAROLE DES EXCLUS ?.....	54
2.1 <i>Inverser le système de domination</i>	54
2.1.a Sortir de l'alternative se taire ou être parlé	55
2.1.b Transformation de la violence en conflit démocratique	57
2.1.c Le savoir expérientiel pour amener le changement.....	58
2.2 <i>Entre revendication d'initiative et de liberté et besoin de reconnaissance institutionnelle</i>	59
2.1.d Sur un fil de funambule	60
2.1.e L'indépendance financière revendiquée comme la clé de l'autonomie.....	60
2.1.f Vers une autonomie relative ?	62
2.3 <i>Le refus de l'individualisation de la parole des pauvres</i>	63
2.1.g Ne pas devenir un espace de recrutement des sans voix	64

2.1.h Une méconnaissance du public précaire	65
2.1.i Un espace connu mais qui peine à être reconnu en tant que porteur d'une parole politique	67
CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE.....	75
TABLE DES ANNEXES.....	80
TABLE DES MATIERES.....	83

MOTS-CLÉS : Participation, sans voix, citoyenneté, émancipation, pouvoir d’agir, parole politique, inclusion politique.

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la participation institutionnalisée ou d’initiative citoyenne, de nombreux dispositifs sont à l’œuvre depuis leur apparition dans les années quatre-vingt. Cependant, les « sans voix » et les « invisibles » qui manquent le plus d’une écoute et d’une prise en compte, continuent d’être à l’écart de cette de participation citoyenne, ils prennent en effet rarement leur place dans les débats publics et les dispositifs participatifs. Si les espaces participatifs citoyens sont théoriquement ouverts à tous, ils profitent généralement aux personnes les mieux dotées socialement, ce qui n’est pas sans conforter l’idée d’une société de l’entre-soi. L’exclusion étant une conséquence de la prédominance de l’entre soi, pour évoluer, il devient impératif que la société se dote d’espaces d’altérité dans lesquels les plus fragiles puissent se reconnaître et être reconnus.

C’est sur ces questions que s’est créé en 2009 à Grenoble le Parlons-en. Espace de participation non institutionnel, le Parlons-en est une rencontre mensuelle, un espace de paroles, d’échanges et de débats ouvert à tous, traitant des questions de la grande précarité, porté, organisé, et animé par les premiers concernés, les grands précaires eux-mêmes. Espace participatif buissonnier, en parallèle des formes les plus institutionnalisées, le Parlons-en propose, entre autres, que ceux qui n’ont habituellement pas la parole la prennent pour que leurs voix résonnent dans le débat public, et de réfléchir avec une autre logique que celle de la réponse individuelle à des demandes et des besoins de bénéficiaires. Il s’agit également de changer les regards portés sur les habitants de la rue et de révéler toute la violence qu’ils subissent. Les sujets abordés au Parlons-en sont nombreux et hétéroclites. Accès au logement, à la santé, à l’alimentation, non-recours aux droits et à la parole, conséquences de la vie à la rue, mourir à la rue... Autant de questions à l’origine de projets ou actions déterminantes permettant de sortir de l’alternative « *Parlons-en ou cause toujours ?* ».